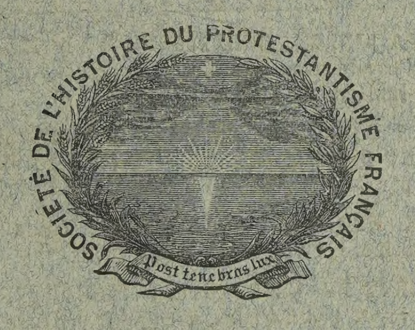
28e ANNÉE — 1879

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — QUATORZIÈME ANNÉE

N° 5. 15 mai 1879



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F.-Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1879

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Société de l'histoire du protestantisme français a tenu sa vingt-sixième séance annuelle, avec un éclat inaccoutumé, le jeudi 24 avril, à 8 heures et demie du soir, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, devant une brillante assemblée qui ne laissait aucune place vide dans le vaste édifice. De nombreux pasteurs de Paris et des départements étaient assis aux bancs du Consistoire. L'attrait principal de la séance était dans l'audition de plusieurs morceaux de musique religieuse du XVI[e] siècle, exécutés par la société chorale Galin-Paris-Chevé, et les promesses d'un séduisant programme ont été pleinement tenues. Après le chant du psaume LXXXI, (mélodie de Pierre Dubuisson, harmonie moderne de Delsarte) qui a dignement ouvert la séance, et une éloquente prière de M. le pasteur E. de Pressensé, M. le baron F. de Schickler a retracé dans quelques pages expressives l'œuvre de la Société. Puis on a entendu les psaumes suivants : *les Martyrs de Meaux* (Ps. LXXIX), *le Pré aux Clercs* (Ps. I[er]) et le *Psaume des batailles* (Ps. LXVIII) dont chacun était précédé d'une introduction historique lue par M. Douen. L'impression produite a été profonde, malgré quelques inégalités inséparables d'un premier essai. Le psaume LXXIX, chanté à l'unisson, rappelle encore le plain-chant du moyen âge. Avec le psaume 1[er] la voie est ouverte à la musique religieuse moderne. Ce morceau, mélodie et harmonie de Louis Bourgeois, l'a emporté dans l'assentiment général. Le psaume LXVIII, goûté par quelques connaisseurs prompts à saisir les secrets de la science musicale, a laissé le public indécis, faute d'un nombre suffisant de voix. A ce moment un remarquable discours de M. le pasteur Recolin est venu rappeler les titres de la Société qui évoquait, sous une forme nouvelle, un pur et glorieux passé. Enfin le psaume XXV, mélodie de Bourgeois, harmonie de Goudimel, suivi d'une fervente prière de M. le pasteur Appia, a terminé cette belle fête par des accents empreints du sentiment religieux le plus élevé.

RAPPORT DE M. F. DE SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

C'est à une solennité exceptionnelle que notre Société vous a conviés. Dans nos réunions annuelles tantôt elle a étudié avec vous un épisode de notre histoire : « le procès de la famille de Calas, la Saint-Barthélemy en Normandie, les remontrances du clergé et la Révocation », tantôt elle a essayé de faire revivre devant vous une de nos figures protestantes, Turnèbe, Idelette de Bure, Givry, Petitot, Etienne d'Améric, Jean Fabre, dit l'Honnête Criminel, Philippe Mornay de Bauves, Éléonore de Roye... Ce soir c'est vous-mêmes qu'elle désire reporter, pendant une heure, de trois siècles en arrière. Les accents qui ont déjà rempli les murs de ce temple, les puissantes harmonies qui succéderont à nos faibles paroles, viennent à vous dans toute leur énergie, dans toute leur pureté des premiers jours : els les ont conçus nos maîtres réformés et les expressions dont aucune retouche postérieure n'a encore refroidi l'élan ni détruit la fraîche naïveté, vous les entendez comme les ont écrites Théodore de Bèze et Clément Marot. L'orgue ne s'unit pas aux voix, parce que nous avons voulu rester sur un terrain absolument huguenot. Les promeneurs du Pré-aux-Clercs, les combattants de l'armée de Condé, les martyrs, plus tard les confesseurs du désert, n'ont point connu cet accompagnement pour leurs chants de louange ou d'ardente supplication.

Depuis longtemps, Messieurs, nous cherchions à vous procurer cette jouissance historique, artistique et religieuse. Vous ne vous étonnerez pas que mon premier besoin soit d'exprimer notre vive gratitude à la Société chorale *Galin-Paris-Chevé*. Sans le concours éclairé de son directeur, sans le dévouement si désintéressé de chacun de ses membres, sans le sacrifice qu'ils vous ont fait en appliquant à l'étude consciencieuse de nos vieux

psaumes, l'un des plus remarquables progrès de la musique moderne, vous n'auriez sans doute jamais connu les vrais chants qui charmaient, édifiaient et consolaient vos pères. Remercions ceux qui vous les rendent dans une si rare perfection, et qui unissent, dans cette occasion toute spéciale, au culte de l'art dont ils sont les fermes soutiens, un hommage de pieux souvenir envers la mémoire vénérée d'un ami de leur œuvre et de la nôtre, d'un des ministres de cette église, le regretté pasteur Montandon.

Quelque grande que soit la tentation, ne craignez pas, Messieurs, de me voir effleurer le sujet réservé à celui que nous pouvons justement appeler l'historien des psaumes, à notre collègue M. Douen : le rapporteur tiendrait seulement à constater que notre Société s'efforce de toujours mieux mériter vos sympathies, et de rester à la hauteur de la tâche entreprise il y a vingt-sept ans. Quand M. Read, entouré d'amis qui presque tous se reposent de leurs travaux, jetait en 1852 les bases de cette institution, tout était à faire pour éclairer le passé : je dirai plus, tout était à sauver, parce que le temps ronge, parce que les hommes détruisent, parce que les livres et les manuscrits surtout, si on ne les recueille avant qu'ils disparaissent à jamais, emportent avec eux l'histoire dans ce qu'elle a de plus certain, de plus positif — et la place alors demeure toute grande pour la fiction, trop souvent, hélas ! pour la calomnie. Aujourd'hui tout est-il fait? tout est-il sauvé ? Vous ne le pensez pas, mais vous connaissez la longue suite de nos Bulletins qui, sous l'impulsion persévérante de M. Jules Bonnet, s'augmente chaque année d'un volume où les études, que toutes nos familles devraient lire, complètent les documents que les historiens, appartenant ou non à notre foi, s'empressent de consulter. Ces documents ont été glanés partout. Vous ne l'ignorez pas, c'est souvent sur la terre d'exil qu'il faut rechercher la trace de nos pères. Ainsi les interrogatoires de Guy de Brès, l'héroïque confesseur de Valenciennes (1562) retrouvés par M. Paillard dans les archives de Belgique, et les longues

listes de plusieurs prisonniers et prisonnières détenus en France pour cause de religion en 1712 et 1739, extraites par M. Ch. Martin des archives wallonnes de Leyde, ont pris place auprès des ordonnances criminelles relevées par M. Ch. Sagnier à la Cour d'appel de Nîmes, jugements rendus de 1696 à 1700 contre vingt-deux relaps vivants ou morts. Ou *morts*, vous avez bien entendu! C'est une page tristement significative aussi que ce procès fait à la mémoire de malheureux religionnaires brûlés ou tués par ordre du maréchal de Montrevel, dans le moulin de l'Agau, où ils assistaient au prêche le dimanche des Rameaux 1703 : on les a brûlés d'abord, on les a jugés ensuite! Et ces vengeances horribles n'empêchaient pas les frères et les sœurs, les pères ou les enfants de ceux qui avaient succombé en bénissant Dieu, de s'assembler de nouveau pour invoquer son aide, chanter ses louanges, et prier pour leurs persécuteurs. Croyez-vous qu'il soit permis de laisser de tels exemples s'effacer des mémoires?

Nous vous le disions naguère, tout document imprimé est un document sauvé ; nous venons d'en recevoir une preuve inattendue : la Commission chargée de reconstituer les actes de l'état civil de Paris, si malheureusement anéantis en 1871, rendait tout recemment, par l'organe de son secrétaire, M. Denormandie, un honorable témoignage à l'utilité historique de notre recueil, ayant retrouvé une foule de noms et de dates dans les extraits des registres de mariages et de décès de l'Église réformée de Paris de 1594 jusqu'aux approches de la Révocation, relevés autrefois au greffe du tribunal civil de la Seine par M. Read d'abord et depuis par M. le comte Delaborde, et insérés dans le *Bulletin*. Ce sont les seuls fragments échappés à ce grand désastre.

Quelque important que soit ce côté de notre tâche, il n'est pas l'unique, et depuis 1865, où le comité votait la création d'une bibliothèque destinée à réunir « les livres anciens et nouveaux, et autant que possible les collections de toute nature, manuscrits, gravures, médailles, qui peuvent servir à la reconstitution de nos annales », nous avons la joie profonde de voir

chaque année s'augmenter les trésors historiques et bibliographiques placés tous les jeudis à la libre disposition du public. Qu'il nous soit permis, une fois encore, d'insister sur ce développement rapide de notre bibliothèque, parvenue en moins de quinze années à plus de quinze mille volumes, où les collections réunies par des pasteurs rentrés dans leur repos perpétuent leur mémoire aimée et deviennent utiles à leurs successeurs, où les auteurs protestants devraient tous déposer le premier exemplaire de leurs ouvrages, où des amis dévoués apportent, souvent au prix d'un véritable sacrifice, des livres qu'on ne retrouve plus ailleurs et que, de plus en plus, on viendra consulter sur nos rayons. Les noms de ces bienfaiteurs et de ces bienfaitrices accompagneront le rapport (1). Parmi les volumes reçus dans cet exercice, laissez-moi vous en signaler un seul : la Bible de Duplessis-Mornay, recueillie par notre ancien président, M. Read, et dont il a tenu à faire hommage à votre bibliothèque. Dans cet in-folio, dont la reliure ancienne et massive porte sur ses plats les noms, les devises et les armoiries de Philippe de Mornay et de Charlotte Arbaleste, l'austère conseiller de Henri IV a lui-même inscrit, sous un verset des psaumes, le nom d'Anne de Mornay, sa fille, à laquelle il donnait cette Bible; sur les premiers feuillets du saint livre, la pauvre mère, avant de le léguer à ses descendants, inscrivait à son tour, selon la touchante coutume huguenote, les

(1) Donateurs du 21 mai 1878 au 24 avril 1879. — Livres : Ministère de l'instruction publique. Séminaire évangélique luthérien d'Amsterdam. Commission des Archives wallonnes de Leyde. Smithsonian Institute. Facultés de théologie protestante de Montauban et de Paris. MM. Jules Bonnet, H. Bordier, O. Cuvier, pr., comte Delaborde, Fischbacher, Ch. Frossard, pr., Garelli, Grassart, Ed. Hugues, Kroh, pr., Lalot, pr., la famille Martin du Pont, MM. Masana-Maéda, Maulvault, pr., F. Passy, Ch. Read, Dr. Rennes, Rod. Reuss, Dr. Roth, F. de Schickler, Sohier de Vermandois, pr., Villaret; Mmes Frank Courtois, Goffart-Torras, H. Thuret.

Comme auteurs : MM. Arnaud, pr. Bersier, pr., J. Bonnet, Bordier, de Cazenove, V. Charner, Th. Claparède, pr., Th. Corbière, pr., Dégremont, pr., Douen, pr., Doumergue, pr., Eschenauer, pr., Franklin, Gariel, Halphen, comte de la Ferrière, comte de Laubespin, Laugel, Lesens, Alex. Lombard, Ed. Reuss, de Richemond, Robin, pr., Roman, Sagnier, Ch. Schmidt, Dr. Sepp, Steiger, Tollin, pr., Maurice Vernes, Viollier, pr., Viguié, pr., G. Wickham.

Gravures : MM. O. Cuvier, pr., Alf. Franklin, Dr. Roth, F. de Schickler.

Manuscrits : MM. Bresson, pr., Charpiot, pr., Dardier, pr., Frossard, pr., Reyroux, pr.. Méreau : H. Dupré de Bergerac. Sceau ancien : Barthe, pr.

dates des courtes joies et des deuils successifs qui ont marqué sa vie.

M. Dupré de Bergerac a complété par le don d'un méreau la série numismatique augmentée jadis par le legs de M. Labouchère. La section des gravures s'est enrichie d'une centaine de portraits anciens, dont plusieurs joignent au mérite de leur extrême rareté celui d'une remarquable exécution artistique. Nos réformateurs du XVIe siècle s'y rencontrent auprès des grands prédicateurs du XVIIe, Théodore de Bèze et Jean Sturm, Saurin et Ancillon, une curieuse série d'anabaptistes, puis Ramus le philosophe, Pierre du Moulin le jurisconsulte, Saumaise, Bongars, Servet ; un Erasme qui en intensité d'expression, ne le cède même pas au célèbre portrait du Louvre, — tant d'autres encore rassemblés un à un avec le soin, je dirais volontiers avec l'amour du connaisseur et du savant. En s'en séparant M. le pasteur Othon Cuvier nous donne un nouveau témoignage de cet attachement pour notre œuvre auquel il nous a depuis longtemps accoutumés.

La division des manuscrits s'est accrue d'actes de synodes provinciaux, si utiles pour la reconstitution de notre géographie protestante, de deux sermons autographes d'Esaïe Gasc, don de M. le pasteur Dardier, d'un vieux registre de baptêmes de 1672 à 1676 (don de M. le pasteur Bresson) qu'il n'était que temps de sauver, voire même d'une page, seul débris qui reste du journal où un habitant de Saint-Hippolyte du Fort avait enregistré tout ce qui pouvait intéresser cette petite ville du Languedoc. Cette page, que nous devons à M. le pasteur Rayroux, la voici..., et toute isolée qu'elle soit, elle vaut la peine d'être déposée dans nos archives. Nous y lisons, en effet, entre la date de la construction de l'hôpital et celle de la démolition du temple, la mention suivante : « L'an mil six cent quatre-vingt-trois et le huit octobre l'on arrêta le long du chemin de La Salle cinq personnes protestantes qu'on conduisit au fort de Saint-Hippolyte. Le lendemain, 9 du même mois, le comte de Tessé trouva à propos d'en faire mourir deux ; on tira le sort

qui devait de ces cinq mourir ; le sort tomba sur un paysan du lieu de Caviac et sur un nommé *Massador* qui était le travailleur de Saint-Hippolyte. Ils furent condamnés à être pendus à un mûrier sur la place en présence des autres. Celui de Caviac fut ferme et inébranlable. Massador fut d'abord ébranlé par les sollicitations qui lui furent faites et par la présence du supplice ; mais Labric, un de ceux que l'on faisait assister à l'exécution, lui ayant représenté le grand péché qu'il allait commettre contre Dieu, cet homme revint sur le champ, de sorte que lorsqu'on songeait à le détacher, « il dit qu'il voulait aussi mourir, que la désolation où il laissait sa famille l'avait troublé, mais qu'il en demandait pardon à Dieu de tout son cœur, et ainsi il souffrit le martyre avec une résolution admirable. »

Le nom du pauvre paysan Massador ne mériterait-il pas de trouver place dans la seconde et sans doute définitive édition de la *France protestante ?* Notre infatigable collègue M. Henri Bordier vient de nous en livrer le troisième fascicule. Un de nos correspondants de l'étranger M. le pasteur Bernus, écrivait de Bâle : « Le premier volume de cette édition nouvelle résume les recherches de bien des générations, et rend déjà des services signalés ; plus il nous paraît admirable, plus notre impatience est grande de voir la suite du monument, mais nous savons que la lenteur de la publication sera tout en faveur de la qualité du contenu. » N'est-il point superflu d'ajouter que cette troisième livraison confirme ces espérances ? que les noms rendus au Protestantisme français s'y pressent dans un ordre rigoureux, qu'il en figure près de trois cents de plus que dans l'espace correspondant de l'édition première, et qu'à côté des mentions généalogiques si précieuses pour les familles, sont insérées des pièces inédites de la plus sérieuse valeur, des notices littéraires qui n'intéressent pas que les savants, des pages où l'impartiale histoire devient pour tous une émouvante leçon. Et ce demi-volume de 544 colonnes sera complété vers la fin de cette année, nous sommes en mesure de le promettre, par un fascicule d'importance pareille. Il est temps, Messieurs, de soutenir large-

ment un travail qui fait si grand honneur à celui qui s'y dévoue.

D'autres publications, depuis longtemps réclamées, n'ont point cessé de nous préoccuper. Bientôt nous vous parlerons de nouveau des *Classiques du Protestantisme français*, de la réimpression si désirée de l'*Histoire ecclésiastique* de Bèze, préparée par M. le professeur Baum, le savant dont l'Alsace porte cette année le deuil, et qui, depuis sa thèse de licence consacrée déjà aux origines de la Réforme en France, n'a cessé de rendre à notre histoire des services que la postérité n'oubliera point. Et nous voudrions ensuite qu'il nous fût donné de rouvrir la série de concours qui a déjà produit des livres couronnés après nous par l'Académie française, de continuer les transcriptions dans les archives de l'étranger, enfin d'encourager les travaux de nos coreligionnaires de province, auxquels il nous est souvent si pénible de ne nous associer que par nos sympathies.

Pour féconder un champ aussi vaste, nous avons besoin de co-ouvriers. Trouvez-nous les, Messieurs; c'est à chacun de vous que nous voudrions dire: Faites connaître notre œuvre, et surtout faites-la aimer! Même parmi nos Églises, quoiqu'il s'agisse de leur glorieuse et douloureuse histoire, il en est qui nous ont trop souvent oubliés ; mais quel stimulant pour nous, quand au jour de la fête de la Réformation, établie sur l'impulsion de votre Société, on pense à elle, on la remercie de ce qu'elle a fait déjà, on lui promet de s'en souvenir toujours mieux! Laissez-nous citer en première ligne deux envois, celui de Bâle « en témoignage du grand intérêt avec lequel une de ces nombreuses Églises de réfugiés français voit l'activité de votre comité, » celui de Strasbourg « en témoignage de vive sympathie pour une œuvre si utile, si belle et si éminemment patriotique ». Auprès d'Églises qui nous ont habitués à leur généreux concours, de celle de Reims qui nous a adressé 320 francs, de la chapelle Saint-André à Paris, 362 francs, du Havre, 285 fr., de Bergerac, 113, de Rouen, 111, de Bordeaux,

100, de Nîmes..., de Nantes, 75 fr. 85 c., de Cannes, 60, de Réalmont où M. le pasteur Belluc continue avec toujours plus de fruit à récolter de maison en maison, — nous sommes heureux d'en placer dix-neuf venues à nous pour la première fois, Albias, Annecy, Aouste, Beaumont-les-Valence, Cannes, Dieppe, Dijon, Les Aubais, Libourne, Lunéville, Mehun-sur-Yevre, Mialet, Milhaud-les-Nîmes, Nice, Nyons, Saint-Denis, Saint-Mamert, Saint-Voy, Vabre, et nous inscrivons avec, s'il se peut, un redoublement de gratitude, les offrandes des plus humbles troupeaux (1).

Ils ont chanté, quelquefois en plein air, le temple étant trop peu vaste pour le flot des auditeurs, ils ont chanté des psaumes comme ceux que vous allez entendre, avec moins de perfection sans doute, mais avec des cœurs encore tout vibrants aux émotions d'autrefois et, malgré les fléaux qui ne cessent de s'abattre sur eux, malgré le phylloxera qui les ruine, ils ont désiré que leur obole servît, elle aussi, à honorer la mémoire de leurs pères.

Cette année nous avions décidé d'envoyer à toutes nos Églises, qu'elles collaborent ou non à notre œuvre, le numéro d'octobre du *Bulletin*, numéro préparé avec un soin particulier et qui leur portera régulièrement un écho du passé. Mais nous voudrions être en situation de faire bien mieux encore, d'adresser tous les mois notre recueil, comme nous le demande M. le pasteur Farjat, à toutes celles qui, dans une mesure petite ou grande, nous prouvent leur fraternel intérêt. Un pasteur de l'Hérault nous écrit : « Depuis trois ans mon Église est abonnée à votre

(1) Églises donatrices en 1878 : Aiguevives, Albias, Anduze, Annecy, Aouste, Bâle, Bayonne, Beaumont-les-Valence, Bergerac, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Caen, Cannes (Église réformée évangélique), Cette, Clermont-Ferrand, Dieppe, Dijon, Fontainebleau (Église libre), Ganges, Le Hâvre, La Grand'Combe, La Salle, Le Mans, les Aubais, Libourne, Livron, Lunéville, Manguiau, Mauvezin, Mehun-sur-Yèvre, Mialet, Milhau, Milhaud-les-Nîmes, Montpellier, Mouchamp, Nancy, Nantes, Négrepelisse, Nice (Église vaudoise), Nîmes, Niort, Nyons, Paris (Oratoire, Saint-André, chapelle Taitbout, asile Lambrechts), Pau, Périgueux, Réalmont, Reims, Rouen, Royan, Saint-Antonin, Saint-Denis, Saint-Étienne, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Maixent, Saint-Mamert, Saint-Voy, Strasbourg, Tonneins, Toulaud, Tours, Troyes, Vabres. (Cette liste s'arrête à la date du 30 avril 1879.)

Bulletin; cette année, à cause de l'insuffisance de nos ressources pour secourir les pauvres (catholiques) de notre village dévasté par le phylloxera, il nous est impossible de payer l'abonnement. Nous n'avions donc qu'à renvoyer le numéro de janvier, c'était bien simple... à dire, oui; à faire, non. Le cœur m'a manqué, je n'ai pas eu le courage de renoncer à cette précieuse publication. » Que ceux qui le peuvent nous aident à donner gratuitement à nos frères déshérités!

Vous le voyez, notre Société aspire, selon les paroles de l'apôtre, à se faire « toute à tous ». Tandis qu'elle édifie nos disséminés, elle forme à Paris un centre d'études et de ressources scientifiques : son recueil, sa bibliothèque spéciale, ses concours lui ont obtenu à l'Exposition de 1878 le diplôme équivalant à la *médaille d'or.*

Un des membres du jury, pourquoi ne point rappeler ce souvenir, en appréciant notre vitrine, ajoutait : « Dans cette belle œuvre, au moins, les protestants sont-ils tous d'accord? » Oui, Messieurs, cet accord fraternel qui, dès le premier jour, unissait sur le terrain de notre histoire vénérée les Coquerel, les Monod, les Verny, il demeure une joie profonde, une grande consolation aux jours sombres que notre Église a trop souvent à traverser. Et ce qui nous fait accueillir cette médaille avec une si légitime satisfaction, c'est qu'elle prouve, d'une manière éclatante, comme l'avait fait déjà il y a neuf ans la reconnaissance d'utilité publique, que notre œuvre protestante n'a rien de sectaire ou d'agressif; qu'en nous occupant de l'histoire des ancêtres nous avons favorisé les progrès de l'histoire nationale elle-même, et qu'ainsi nous avons pu mériter une des hautes récompenses décernées à la science française dans ce concours des peuples civilisés.

Nos gloires, certes, nous ne les méconnaissons pas, et nous souhaiterions que nos coreligionnaires s'en souvinssent davantage.. mais nous serions heureux de les partager, et quand, remontant le cours de notre passé, nous rencontrons une individualité hors ligne, qui n'était pas seulement un protestant

convaincu, mais qui fut aussi un patriote ardemment dévoué à la grandeur de son pays, désireux d'en étendre au loin l'influence bienfaisante, nous demandons à la France d'oublier les discordes et les rancunes d'un autre âge, et de remettre en lumière et en honneur la noble figure de Coligny.

Ce n'est pas sans une certaine tristesse que nous prononçons ce soir ce nom illustre. Vous avez entendu parler de nos espérances, du monument à ériger à l'amiral, au colonisateur, à l'organisateur de l'armée régulière, au grand citoyen. — Ses restes ont à peine un tombeau, — il y a là une dette sacrée que nous devons payer, et que nous tenons à ne pas être seuls à remplir. On nous répond : « Attendez encore, ne remuez pas des cendres à peine éteintes. » Messieurs, si vous dites bien haut que vous ne sauriez renoncer à cette espérance, qu'il ne s'agit ni de récriminations, ni d'hostilité quelconque, le jour viendra, nous vous le prédisons en toute assurance, où notre vieux Paris verra se dresser enfin la statue de Gaspard de Coligny. Quoique l'initiative ne soit point venue d'elle, notre Société a le devoir de préparer ce jour : elle n'y faillira point. A chaque tâche nouvelle, si elle sent davantage sa responsabilité, elle est persuadée qu'elle peut toujours mieux compter sur vos sympathies. A travers des difficultés, souvent très sérieuses, elle n'a cessé de s'étendre et de s'affermir. Puissions-nous déposer dans vos cœurs, comme le résumé de nos impressions et des vôtres, la strophe du psalmiste, paroles de gratitude envers Dieu et de confiance en Lui qui auraient pu terminer les chants de ce soir :

Ce qu'une fois as commencé
Et avancé
Tu ne délaisses!

Messieurs,

Selon l'article 10 des statuts (1), qui porte : « Les membres du Comité peuvent s'adjoindre des membres associés avec voix

(1) Dont une première application a été faite l'année dernière : voir le *Bulletin* (t. XXVII, p. 252).

consultative », et d'après la décision votée en 1877 d'offrir ce titre à ceux de nos amis qui voudraient, par une cotisation de trois cents francs une fois versée, aider l'œuvre d'une manière plus directe, et lui permettre de constituer pour l'avenir un capital inaliénable,

J'ai l'honneur de proclamer aujourd'hui membre associé du Comité :

M. E. Nyegaard, de Saint-Quentin, pasteur
à Fresnoy-le-Grand.

ÉTUDES HISTORIQUES

LE CHANT DES MARTYRS DE MEAUX, 1546.

Le 8 septembre 1546, le lieutenant civil et criminel de Meaux (1), le procureur du roi (2), le prévôt du bailliage (3), le prévôt des maréchaux (4) et ses archers, envahirent la maison du cardeur Etienne Mangin, au moment où Pierre Leclerc, récemment institué pasteur, y présidait le culte dans un grenier. « Il vous faut venir en prison, lui dirent-ils. — Allons où il plait au Seigneur, répond Leclerc. Il se laissa lier sans contredire, ce qu'aussi firent les autres tant hommes que femmes », au nombre de soixante : quarante et un hommes ou jeunes gens, et dix-neuf femmes ou filles (5). « C'était chose émerveillable, poursuit Crespin, de voir comme en une longue procession tant d'honnêtes personnes de tout sexe et âge, qui de bon gré se laissaient mener en prison par peu de gens. Car il ne faut douter que, s'ils eussent voulu se rebecquer, facilement ils eussent été secourus de leurs parents et amis qui les voyaient passer tous joyeux et chantants pseaumes, principalement le LXXIX : *Les gens entrés sont en ton héritage.* » — Le parlement de Paris prononça leur sentence le 4 octobre : quatorze étaient condamnés « à être ars et brûlés vifs au grand marché de Meaux, au lieu plus commode et prochain de la dite maison d'icelui Mangin » ; trente-six, au bannissement ou à des peines diverses, et tous, à assister à l'exécution des quatorze. Dix femmes étaient acquittées. L'arrêt portait en outre que la maison de Mangin serait rasée et qu'à la place on éléverait une chapelle en l'honneur du Saint-Sacrement. Reconduits à Meaux le 5 octobre, les quatorze subirent encore, le 6, la question extraordinaire, et le 7,

(1) Philippe Rhumet (Carro, *Hist. de Meaux*, 1865, in-8°, p. 205).
(2) Louis Cosset. C'est lui que Catherine de Médicis chargea d'exécuter la Saint-Barthélemy à Meaux et qui appela du haut de l'escalier de la prison les soixante-douze protestants qui furent égorgés au bas.
(3) Adrien de la Personne.
(4) Gilles Berthelot.
(5) En les voyant si nombreux, le prévôt, arrivé le premier, avait eu un mouvement de frayeur et était sorti pour attendre du renfort.

c'est-à-dire un mois moins un jour après leur arrestation, ils furent menés au martyre.

Vers les deux heures la porte de la prison s'ouvrit (1), et après que les huit plus fervents eurent tendu la langue aux cisailles des exécuteurs, le cortège se mit en marche, au son des cloches de toutes les églises et de tous les monastères. En tête s'avançaient le prévôt des maréchaux et ses officiers; puis venaient, traînés sur des claies, Pierre Leclerc et Etienne Mangin, de la bouche desquels s'échappaient des flots de sang; trois tombereaux portaient les douze autres condamnés à mort; les trente six suivaient à pied nu-tête et les femmes nu-pieds (quatre hommes en chemise avaient la corde au cou); les docteurs Maillard et Picard, accourus tout exprès de Paris, allaient de l'un à l'autre, essayant d'arracher quelque rétractation; les autorités, le clergé, les notables de la ville et des moines de différents ordres, formaient les derniers rangs pressés par la foule. Depuis le matin, une immense multitude attirée par le spectacle d'un autodafé, couvrait la place irrégulière du Marché; vis-à-vis des ruines de la maison de Mangin démolie dès la veille, quatorze potences étaient plantées en cercle autour d'un large bûcher, et une quinzième « un peu plus éloignée, où devait être pendu par les aisselles un jeune garçon nommé Michel Piquery, qu'ils avaient honte de brûler pour la jeunesse. » A côté s'élevait un échafaud du haut duquel les trente-cinq devaient contempler l'épouvantable supplice de leurs frères; en face, une barrière protégeait l'enceinte des places réservées (2).

Enfin le cortège, traversant la Marne, déboucha sous la porte du pont (3) qu'on apercevait d'un côté de la place. Bientôt le bourreau de Paris et celui de Meaux commencèrent à attacher les victimes. « Et pource que les condamnés qui avaient les langues coupées ne cessaient de louer Dieu, et les autres de chanter pseaumes, les prêtres qui étaient là comme forcenés, se prirent à chanter: *O salutaris hostia; — Salve, Regina,...* et ne cessa leur chant enragé, dit Crespin, jusques à ce que les saintes hosties de Jésus-Christ fussent toutes brulées en suave odeur au Seigneur. » Le lendemain, pendant

(1) La disposition des bâtiments qui donnent sur la cour est encore la même qu'au XVIe siècle.

(2) « Ce fut là, dit le bénédictin dom Toussaint-Duplessis (*Hist. de l'Église de Meaux*, I, 349), la seule *action d'éclat* que Jean de Buz [évêque de mœurs scandaleuses] vit faire contre les hérétiques de son vivant. »

(3) Le quartier qu'on appelle le Marché est séparé de la ville par la rivière, bordée alors de murailles des deux côtés; à chaque bout du pont qui joint la ville au Marché se trouvait une porte avec herse et pont-levis.

que le bûcher fumait encore, le Saint-Sacrement fut porté sur la place en grande et solennelle procession, et le docteur Picard, montant dans une chaire dont le ciel était de drap d'or, fit un véhément discours destiné à prouver que les suppliciés de la veille étaient damnés pour l'éternité.

Efforts impuissants! La sereine constance des *Christaudins* ou *Hérétiques de Meaux*, leur foi joyeuse et triomphante, le chant par lequel ils criaient à Dieu vengeance, avaient gagné de nombreux prosélytes à la Réforme. Quelques années après, des douze cents familles qui habitaient le Marché, il n'en restait qu'une douzaine de catholiques. Ce psaume des martyrs, dont la mélodie originale, étrange, rend si bien l'implacable énergie, le voici, mais à l'unisson et non à quatre parties, parce qu'il n'était pas encore harmonisé en 1546 et ne le fut que l'année suivante.

PSAUME 79, versets 1 et 6.

Paroles de CLÉMENT MAROT (1543).
Mélodie de LOUIS BOURGEOIS (1544).

Les gens entrés sont en ton héritage,
Ils ont pollu, Seigneur, par leur outrage,
Ton temple sainct, Jérusalem détruite,
Si qu'en monceaux de pierres l'ont réduite.
Ils ont baillé les corps
De tes serviteurs morts
Aux corbeaux pour les paistre,
La chair des bien-vivants
Aux animaux suivants
Bois et plaine champestre.

Des prisonniers le gémissement vienne
Jusques du ciel en la présence tienne;
Les condamnés et ceux qui jà se meurent,
Fais que vivants par ton pouvoir demeurent.
A nos voisins aussi
En leur sein endurci,
Sept fois veuille leur rendre
Le blasme et déshonneur,
Que contre toi, Seigneur,
Ont osé entreprendre.

Ainsi chantaient les martyrs; on ne tarda pas à chanter autrement.

LES CHANTS DU PRÉ-AUX-CLERCS, 1558.

Le grand Pré-aux-Clercs, lieu de promenade des Parisiens au XVI[e] siècle, était situé hors de la ville, dans l'espace compris aujourd'hui entre la Seine, les rues Bonaparte, Jacob, Saint-Benoît, le boulevard St-Germain, la rue St-Dominique et la rue de l'île des Cygnes, qui est un peu au delà de l'esplanade des Invalides (1). Un soir du mois de mai 1558, des étudiants y firent entendre des chants si merveilleux, que leurs camarades qui s'ébattaient à quelque distance accoururent et les suivirent en chantant avec eux. Ils recommencèrent le lendemain, et des seigneurs de la cour, les Châtillon, Condé, le roi de Navarre et sa femme Jeanne d'Albret, reconnaissant les psaumes de l'Église persécutée, se mêlèrent aux chanteurs et prirent part à la psalmodie. Sept à huit mille personnes assistaient chaque soir à ce concert. La foule ravie écoutait avee transport, s'étonnant de la longue et cruelle prohibition de choses si bonnes et admirables.

Les Guisards, au contraire, feignaient de rire et de se moquer; il s'ensuivit naturellement quelques coups d'épée. De son côté, le clergé s'indignait que ces psaumes maudits qui gagnaient les cœurs, et qu'on n'avait chantés jusque-là qu'à demi-voix, la nuit, et dans des lieux écartés, éclatassent irrésistiblement et impunément devant tout Paris. Des émissaires furent députés au camp d'Amiens, où se trouvait l'inepte roi Henri II, et sous le prétexte mensonger d'une sédition qui menaçait sa couronne, obtinrent qu'il prohibât d'une manière absolue les réunions du Pré-aux-Clercs. En attendant, des énergumènes prêchaient le meurtre du haut de la chaire, et les canons qui garnissaient les murailles de l'abbaye de St-Germain-des-Près menaçaient le pré dans toute son étendue. Un malheureux catholique, assailli comme luthérien, fut laissé pour mort à St-Eustache. Et de l'aveu du jésuite Maimbourg, si promenades et chants n'eussent bientôt cessé, le « bon bourgeois » de Paris (celui qui fit plus tard la Saint-

(1) Le petit Pré-aux-Clercs, séparé du grand par un chemin creux représenté aujourd'hui par la rue Bonaparte, était borné des autres côtés par la Seine, la rue de Seine et la rue du Colombier (devenue la rue Jacob) qui longeait l'abbaye. Il était à peu près complètement couvert de constructions. — Voir A. Franklin, *Paris à travers les âges*, Paris, Firmin-Didot, in-f°, 5e livraison, — et Berty, *les Prés-aux-Clercs*, dans la *Revue archéologique* du 15 octobre 1855.

Barthélemy) allait prendre les armes et se jeter sur les Réformés, comme il avait déjà fait dans la rue St-Jacques, l'année précédente. Heureusement les chefs de l'Église qui se réunissait non loin du mur septentrional de l'abbaye, dans la *petite Genève* ou rue des Marais, qui donnait aussi sur le pré, étaient animés de sentiments plus pacifiques : leurs exhortations, jointes à l'arrestation de beaucoup de chanteurs, firent cesser le rassemblement interdit.

Commencés sans réflexion et par une étourderie de jeunesse, ces chants avaient offert aux persécutés, trop nombreux pour continuer à se cacher, l'occasion, saisie avec ardeur, d'affirmer hautement les droits de la conscience ; puis des catholiques humains, tolérants, s'étaient joints aux Réformés, en haine des Guises, et pour protester contre leur insatiable soif de pouvoir, d'or et de sang ; de sorte que la manifestation religieuse et politique du Pré-aux-Clercs peut être considérée comme le prélude de la conjuration d'Amboise. — Mais pourquoi eut-elle lieu précisément en 1558, et non plus tôt ou plus tard ? Avec sa divination de grand historien, et en dépit de la confusion des dates et des noms, qu'il brouille étrangement, Michelet nous paraît avoir trouvé la réponse à cette question. La nouveauté qui seule explique l'enthousiasme des écoliers, celui de la foule et la colère redoublée du clergé, c'est la première exécution publique d'une splendide musique religieuse à quatre parties, dont on ne connaissait encore « que l'essai ridicule (1) », en un mot l'apparition de l'harmonie protestante, qui a pour père le Parisien Louis Bourgeois.

Ce chantre, qu'on avait appelé à Genève en 1541, se trouva être un homme de génie qui exerça la plus heureuse influence sur l'art musical. Chargé de mettre en musique les psaumes de Marot, il daigna le premier s'occuper de la mélodie, abandonnée jusqu'alors aux poètes, et trouva l'expression à force de vouloir que l'air répondît aux paroles.

Les plus beaux chants de notre psautier, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre, lui appartiennent. En outre, avant Goudimel et Palestrina, il comprit que le sérieux et la piété devaient régner dans les compositions harmoniques destinées à l'église, et s'efforçant de simplifier l'art pour le populariser, il créa le choral, c'est-à-dire le chant religieux en harmonie consonnante note contre note. J'aime mieux, écrivait-il, paraître ridicule aux musiciens savants, qu'être

(1) Michelet, *Guerres de religion*, p. 159.

« estimé lascif et mol entre ceux qui craignent Dieu ». Rebuté de l'aversion de Calvin pour la musique à plusieurs parties, Bourgeois quitta Genève en 1557 et revint à Paris, apportant ses psaumes à quatre voix imprimés à Lyon en 1547 ; il les fit chanter à ses élèves, et ceux-ci les redirent au Pré-aux-Clercs avec le succès que l'on sait.

Ce triomphe d'un instant, ce fugitif rayon de gloire fut l'unique récompense d'une vie pauvre et obscure, toute consacrée à l'art et bientôt retombée dans le plus injuste oubli. Il n'existe pas en France un seul exemplaire connu des différents psautiers à quatre parties de l'artiste que M. Bovet a si bien nommé le Bernard Palissy de la musique ; c'est à la bibliothèque impériale de Vienne qu'il a fallu aller demander le morceau que voici, dont la grave et religieuse harmonie contrastait si vivement avec les messes scandaleuses de l'époque: *A l'ombre d'un buissonnet ; — l'Homme armé ; — l'Ami Baudichon.*

Psaume 1er, verset 1.

Paroles de Clément Marot (1542).
Mélodie de Louis Bourgeois (1542).
Harmonie de Louis Bourgeois (1542).

Qui au conseil des malins n'a esté,
Qui n'est au trac des pécheurs arresté,
Qui des mocqueurs au banc place n'a prise,
Mais nuict et jour la Loi contemple et prise
De l'Éternel, et en est désireux ;
Certainement cestui-là est heureux.

LE PSAUME DES BATAILLES.

Durant de longs siècles d'oppression et de ténèbres, le peuple dépouillé de ses droits restait muet dans l'église, et n'y ouvrait la bouche que pour entonner, à certaines fêtes, des chansons grivoises, en guise d'accompagnement du chant latin réservé aux ecclésiastiques. En rendant le chant au peuple et le chant en langue vulgaire, en même temps qu'elle substituait au plain-chant la musique, c'est-à-dire des mélodies rhythmées et écrites dans la tonalité populaire dont s'étaient servis les trouvères et les troubadours, la Réforme substitua la conscience du peuple à l'autorité du prêtre. A partir de ce moment le moyen âge cesse et le monde moderne commence : la souveraineté de la conscience fraie la voie à la souverai-

neté populaire. — Voilà pourquoi le chant des psaumes fut le grand attrait, la grande puissance de prosélytisme de la Réforme française, et pourquoi le psautier, lu, aimé, su par cœur, appliqué, pratiqué, cité, dans toutes les circonstances de la vie, bien plus que les autres livres de la Bible, marqua de son empreinte le caractère huguenot, et eut tant d'influence sur les destinées de notre Église.

Les Réformés s'étaient laissé conduire au supplice comme des agneaux, aussi longtemps qu'on avait observé à leur égard les formes ou du moins les apparences de la justice; mais quand des assassins se précipitèrent partout sur eux, quand le massacre de Vassy eut donné le signal de la Saint-Barthélemy de 1562, plus meurtrière que celle de 1572, que devaient-ils faire? — Se laisser paisiblement égorger, disait Calvin (1) appuyé sur saint Paul; alors la Réforme disparaissait de la France, comme elle a disparu de l'Espagne et de l'Italie. Résister et combattre, dirent les psalmistes, et c'est ce que n'avait pas prévu Calvin, lorsque, supprimant les cantiques en usage avant lui, il n'avait admis dans son recueil que des psaumes et les y avait tous admis sans distinction. Avec son Dieu national, protecteur et vengeur d'Israël, avec son patriotisme ombrageux et parfois cruel jusqu'à la barbarie, avec son intolérance et sa haine des divinités étrangères, le psautier semblait destiné d'avance à devenir ce qu'il fut à deux reprises pour nos pères, savoir l'Évangile de la résistance. C'est le psautier qui enfanta les prodiges de l'épopée huguenote, c'est grâce au psautier que nos aïeux ont conquis la liberté de professer leur culte, au prix de deux siècles d'inénarrables souffrances qui ont préparé et hâté l'avènement des immortels principes de 89.

Le chant des psaumes retentissait matin et soir sur les remparts des places fortes et dans les camps des Réformés. Avant le combat, d'illustres capitaines et grands patriotes, Coligny, La Noue, le Béarnais lui-même, fléchissaient le genou pour se joindre à la prière prononcée devant le front des troupes, et au moment de l'attaque ils disaient à leur ministre: Monsieur, entonnez le psaume. — Les chants

(1) Il écrivait en 1556 : « Pour ce que j'ai entendu que plusieurs de vous se délesbèrent, si on les vient outrager, de résister plutôt à telle violence, que de si laisser brigander, je vous prie, mes très-chers frères, de vous déporter de telconseils, lesquels ne seront jamais bénis de Dieu pour venir à bonne issue, puisqu'il ne les approuve point. » — Et en 1563 : « Je conseillerai toujours qu'on se déporte des armes, et plutôt que nous périssions tous que de rentrer aux confusions qu'on a vues. » (Jules Bonnet, *Lettres fr. de Calvin*, II, 92 et 498.)

de guerre ne manquent pas dans le psautier; on avait le choix, notamment entre les suivants :

Mon Dieu que d'ennemis,
Qui aux champs se sont mis
Et contre moi s'élèvent! (Psaume III.)

Tout un camp vienne et moi seul environne,
Jamais pourtant mon cœur n'en tremblera. (Psaume XXVII.)

Débats contre mes débateurs,
Combats, Seigneur, mes combateurs. (Psaume XXXV.)

Revenge-moi, prends la querelle
De moi Seigneur, par ta merci. (Psaume XLIII.)

Debout, Seigneur, viens pour exterminer
A tout jamais la sacrilège bande. (Psaume LXXIV.)

A Coutras, on chanta le verset 12 du CXVIII^e :

La voici l'heureuse journée.

Mais il en était un que sa mélodie entraînante et martiale, admirablement appropriée aux paroles ainsi qu'au pas de charge, fit préférer à tous les autres, et qui fut chanté au siège de Sancerre ainsi que dans la plupart des combats de l'époque: Dreux, Saint-Denis, Jarnac, Moncontour, la Roche l'Abeille, Ivry, etc., etc. (1) : Le vrai psaume des batailles est le 68e :

Que Dieu se lève seulement.

Après la victoire on chantait le CXXII^e :

Puissent de paix être munis
Tes forteresses et châteaux!

Dans la défaite on se consolait en se remémorant le LXXVIIIe :

Si est-ce que Dieu est très doux,

ou d'autres qui contiennent des promesses de victoire et de délivrance, le CXXVI^e, par exemple :

Alors que de captivité
Dieu mit Sion en liberté (2).

(1) Lorsque au début de la guerre civile, le prince de Condé entra dans Orléans, où il établit son quartier général, tout le peuple se porta au-devant de lui en criant : Vive l'Évangile ! et en chantant le psaume CXXIV^e :

Or peut bien dire *Israël* maintenant,

sous cette forme :

Or peut bien dire *Orléans* maintenant.

(*Hist. eccl.*, II, 246.)

(2) La véritable traduction serait : *Lorsque Dieu ramenait les captifs de Sion.*

Finalement la cause de la justice et du droit l'emporta. L'édit de Nantes, qui consacrait le principe de la liberté de conscience et instituait l'État laïque à la place de l'État théocratique, mit fin aux horreurs des guerres de religion, les plus effroyables de toutes, et donna cent années de paix et de prospérité à la France.

Le psaume des batailles ne fut repris qu'après la révocation de ce même édit, lorsque des violences et des cruautés inouïes eurent jeté les Cévenols dans les hallucinations du désespoir et dans l'étrange maladie nerveuse et contagieuse qui semble particulière aux sectes persécutées. D'abord ils entendirent les anges chanter dans les airs les mélodies proscrites des psaumes de Marot et de Bèze. Ensuite commença le délire des inspirés : des hommes, des femmes, surtout des jeunes gens et des jeunes filles, des catholiques même, tombaient à terre et se tordaient dans des convulsions comme les épileptiques, puis s'endormaient d'une sorte de sommeil magnétique, entraient en extase et prophétisaient, c'est-à-dire adressaient aux assistants des exhortations à la fidélité et à la vengeance. Sous la conduite de quelques-uns de ces prophètes, de hardis montagnards s'insurgèrent et rendirent à leurs persécuteurs œil pour œil et dent pour dent. Les troupes les mieux aguerries et commandées par les plus brillants officiers, furent culbutées, mises en déroute, par une poignée de paysans qui n'avaient guère pour armes que leurs faux et leurs psaumes; ils ne chantaient plus l'hymne des combats, ils le rugissaient comme des lions, et comme des lions ils déchiraient l'ennemi. Plutôt que de se rendre, trois cents d'entre eux cernés dans la tour de Bellot expirèrent en psalmodiant au milieu des flammes, après avoir brûlé leur dernière cartouche. Lorsque la *Marseillaise huguenote* éclatait tout à coup sur les cimes de l'Aigoal ou du Cheylaret, on vit plus d'une fois les soldats les plus braves s'arrêter comme frappés d'une terreur superstitieuse et prêts à tourner le dos. L'insurrection dura deux ans, et le maréchal de Villars n'en vint à bout qu'en traitant avec le vaniteux Jean Cavalier. La cour sut désormais que la *patience de huguenot*, dont on avait ri jusqu'alors, avait des limites, et se le tint pour dit. Le soulèvement des Camisards avait préservé le protestantisme d'une complète destruction.

Bientôt un apôtre de paix, Antoine Court, mit un terme aux prédications extatiques, calma les esprits, et, dociles à ses leçons, les rudes Cévenols réapprirent à souffrir en espérant contre toute espérance.

Longtemps encore les pasteurs marchèrent au gibet en chantant:

Miséricorde et grâce, ô Dieu des cieux (Psaume LI),

ou bien :

La voici l'heureuse journée
Qui répond à notre désir.

Mais, en 1762, Voltaire prit en main la cause des Calas; la tolérance s'établit peu à peu et réconcilia tous les Français, qui, à la fin du siècle, se trouvèrent unis dans un ardent amour de la patrie et de la liberté, pour entonner un autre hymne vainqueur qui enfanta aussi des prodiges et refoula l'invasion étrangère. Coïncidence bien remarquable: notre chant national, qui date de ce moment héroïque, a été composé là même où Calvin, organisant la première Église française, avait recueilli, pour l'adapter à un de ses psaumes, la mélodie que Th. de Bèze a mise ensuite au psaume LXVIIIe ; c'est dire que la *Marseillaise* de Rouget de Lisle et la *Marseillaise huguenote* sont toutes deux originaires de Strasbourg, cité vaillante et sainte, dont le nom n'éveille aujourd'hui que les plus douloureux souvenirs. Mais

Pourquoi t'aoattre, ô mon âme,
et gémir au dedans de moi?

Les triomphes de la force brutale sont éphémères :

Revêts ta parure, Sion,...
relève-toi, Jérusalem captive ;

car le jour de la délivrance ne peut tarder à luire :

Jérusalem, si je t'oublie,
que ma droite s'oublie elle-même!

PSAUME LXVIII, verset 1.

Paroles de TH. DE BÈZE (1562).
Mélodie alsacienne de LOUIS BOURGEOIS (1542).
Harmonie de CLAUDE GOUDIMEL (1565).

Que Dieu se monstre seulement,
Et on verra soudainement
Abandonner la place ;
Le camp des ennemis espars
Et ses haineux de toutes pars
Fuir devant sa face ;
Dieu les fera tous s'enfuir,
Ainsi qu'on voit s'esvanouir

Un amas de fumée.
Comme la cire auprès du feu,
Ainsi des méchans devant Dieu
La force est consumée.

LES PSAUMES D'ÉDIFICATION.

Si la note belliqueuse était la seule du psautier, à quoi nous servirait aujourd'hui ce livre vénéré? car nous ne chantons plus les hymnes qui enflammaient le courage de nos aïeux dans « la grande guerre où, dit Michelet, le protestantisme sauva les libertés humaines » (1). Relégués dans un passé glorieux, ils ne nous offrent plus qu'un intérêt historique et musical, et nous ne les exhumons que par amour de l'art, et pour montrer de quel abîme de maux nous a tirés la liberté de conscience, toujours haïe et menacée par une puissance malfaisante qui s'obstine à vouloir faire reculer les siècles et remettre l'humanité sous son joug. Mais le psautier contient des pages qui n'ont pas vieilli et n'ont pas d'histoire, parce que ne répondant à rien de temporaire et de passager, elles expriment les besoins les plus intimes, les aspirations éternelles de l'âme humaine : l'adoration, la repentance, l'élan vers la sainteté, qui sont le fond même et l'essence de toute religion.

Sans doute, il y manque l'immortalité, la paternité universelle de Dieu et la fraternité qui en découle; mais les chrétiens de toute dénomination qui, depuis dix-huit siècles, y ont trouvé l'élément nécessaire à leur piété, ont comblé ces lacunes instinctivement et sans effort, chacun suivant le niveau de sa moralité, le degré de ses lumières et la ferveur de son zèle. Le sentiment se refuse à la précision d'un théorème : un catéchisme, une profession de foi, ne seront jamais des chants religieux; tandis que toute aspiration vers Dieu, même la plus étrangère à notre manière d'être intellectuelle, éveille en nous un écho et fait vibrer notre âme à l'unisson. Un Hébreu inconnu, retenu loin de Jérusalem et du lieu saint par des infidèles qui le raillent en lui disant : Où est ton Dieu ? soupire après le jour où il pourra s'approcher enfin de l'autel de Jéhovah et lui rendre son culte, il écrit une élégie. Entre lui et nous, quelle distance! que de révolutions et de progrès accomplis dans le domaine de la pensée!

(1) Michelet, *Guerres de religion*, p. 154.

L'autel sanglant et le temple de marbre qu'habitait la divinité se sont évanouis. Pour nous, l'univers est un temple rempli de la présence du Père céleste qui réside dans les cœurs pieux. Pour nous, contempler la face divine, ce n'est plus présenter une offrande ou assister à l'immolation des victimes, c'est descendre en nous-mêmes pour y écouter, dans le silence des passions, la voix auguste et mystérieuse qui nous parle de miséricorde, de dévouement et de sainteté ; c'est monter vers l'idéal au sortir de ce monde, et réunis à tous ceux que nous avons aimés, poursuivre à travers l'infini et l'éternité notre destinée de créatures animées du souffle divin et appelées à la perfection. Et cependant le poète sémitique était animé d'un sentiment si profond, il l'a exprimé d'une manière si vive et si heureuse, que quiconque aspire à la sanctification aimera toujours à redire :

Comme un cerf altéré brâme
Après le courant des eaux,
Ainsi soupire mon âme,
Seigneur, après tes ruisseaux.
Elle a soif du Dieu vivant
Et s'écrie en le suivant :
Mon Dieu, mon Dieu, quand sera-ce
Que mes yeux verront ta face?

L'édification est donc attachée à l'intensité du sentiment religieux et à la beauté de la forme qu'il revêt. Or, sous ce double rapport, aucune littérature ne peut être comparée à celle d'Israël.

Aussi l'Église réformée continue-t-elle à chanter une trentaine de psaumes. Et quand elle voudra leur rendre leur fraîcheur primitive, elle n'aura qu'à reprendre telles quelles les mélodies de Bourgeois et l'harmonie de l'un des plus grands musiciens du XVI[e] siècle, Claude Goudimel, qui périt à Lyon dans la Saint-Barthélemy. Du jour où il eût embrassé la Réforme, le fondateur de la première école publique de musique, le maître de Palestrina et le père de l'école italienne, ne s'occupa plus que du psautier huguenot, harmonisé déjà par Bourgeois (1547), Jean-Louis (1555), Clément Jannequin (1559), Champion dit Mithou (1561) et Philibert Jambe-de-Fer (1562). Il y adapta trois harmonies différentes : l'une en style fugué où nos mélodies n'apparaissent que comme des thèmes; une autre moins compliquée, dont le psaume LXVIII[e] que l'on vient d'entendre et le psaume XXV[e] qui va suivre donnent une idée, et une troisième beaucoup plus

simple, la seule qui convienne à l'église, et fort analogue à celle du psaume premier de Bourgeois qui nous émouvait si fortement tout à l'heure. C'est celle-là que nous voudrions voir remise en usage. — Aucun livre n'a eu un succès plus éclatant et aussi durable que le psautier de Marot, de Bourgeois et de Goudimel. Traduit en vingt-deux langues, il a été chanté plus d'un siècle dans toute l'Europe et a fait le tour du monde. Cependant, oublieuse de ses gloires les plus pures, la France, qui laissait disparaître de ses bibliothèques les trois psautiers de Bourgeois, n'a guère veillé davantage à la conservation des trois de Goudimel, et nous regrettons d'avoir à le dire, l'Allemagne et la Suisse nous ont devancés dans la réimpression de l'œuvre la plus aimée de l'illustre musicien et martyr qui la qualifiait ainsi, dans la préface du dernier livre de son dernier psautier :

Le plus doux travail de ma vie,
Guidant mon espérance aux cieux.

Psaume xxv, verset i.

Paroles de Clément Marot (1543).
Mélodie de Louis Bourgeois (1544).
Harmonie de Claude Goudimel (1565).

A toi, mon Dieu, mon cœur monte,
En toi mon espoir ai mis ;
Fais que je ne tombe à honte
Au gré de mes ennemis.
Honte n'auront voirement
Ceux qui dessus toi s'appuient
Mais bien ceux qui durement
Et sans cause les oublient.

O. DOUEN.

MÉLANGES

ALLOCUTION DE M. LE PASTEUR RECOLIN

MESSIEURS,

Je crois être l'interprète des sentiments de cette grande assemblée en remerciant le Comité de la *Société de l'histoire du protestantisme français* de cette fête si intéressante et sous une forme si nouvelle, qu'il a eu l'heureuse pensée de nous donner ce soir, à l'occasion de son anniversaire. Je suis sûr aussi de trouver de l'écho dans tous les cœurs en exprimant notre vive reconnaissance à tous les membres de la *Société chorale Galin-Paris-Chevé*, ici présents, qui ont bien voulu prêter leur concours à cette solennité et unir leurs voix sous les voûtes de notre vieux temple de l'Oratoire pour exécuter devant nous, avec une précision et un talent que vous avez admirés, quelques-uns des psaumes traduits par Théodore de Bèze et Clément Marot, tels qu'ils étaient chantés par nos pères, les huguenots français.

En écoutant ces pieux cantiques, je me croyais transporté à plus de trois siècles en arrière. Tantôt je me trouvais sur la place publique de Meaux ou de Lille ou à quelques pas d'ici, *en place de Grève*, et je croyais entendre la voix de nos premiers martyrs lorsqu'en marchant au bûcher ou à la potence ils entonnaient ce psaume LXXIX d'une mélodie si simple et si pénétrante, que vous venez d'entendre, ou cet autre psaume XXV : « *A toi, mon Dieu, mon cœur monte...* » que vous allez écouter.

Tantôt je suivais en esprit la longue file des protestants de Paris, bourgeois, nobles, écoliers, grandes dames qui, en présence des catholiques étonnés et quelquefois entraînés à se joindre à eux, se promenaient gravement, le soir, au célèbre *Pré-aux-Clercs*, situé au delà de la Seine, près de St-Germain-des-Prés, chantant le même psautier enrichi des mélodies de Louis Bourgeois et des harmonies de Claude Goudimel.

Tantôt encore j'écoutais avec une émotion mêlée de tristesse et de

crainte, dans les champs de Dreux et de Moncontour, ce magnifique *psaume des batailles* entonné par toute l'armée huguenote, au moment où, après avoir fléchi le genou, elle s'élançait au combat, guidée par la voix et l'épée de notre grand Coligny.

Puis, descendant le cours des années et me transportant à une époque moins troublée, je me suis assis par la pensée dans ce vaste et beau temple de Charenton, réédifié en 1625 par le célèbre architecte protestant Salomon de Brosse, l'auteur du palais du Luxembourg, et il m'a semblé entendre ces mêmes mélodies répétées par une immense assemblée de 4 à 5000 fidèles, chantant à l'ouverture du service le psaume :

Vous qui sur la terre habitez,
Chantez à haute voix, chantez...

ou quand le pasteur était monté en chaire, l'immortel cantique :

Comme un cerf altéré brâme...

J'ai cru voir enfin passer devant moi ce long siècle d'épreuves, qui commence à la *Révocation de l'Edit de Nantes* en 1685 et se prolonge jusque vers la fin dn XVIIIe siècle jusqu'à l'*Edit de Tolérance*, en 1787, et j'ai cru assister à cette lente agonie de notre chère Eglise sous la croix. Que de fois elles ont retenti, ces hymnes sacrées, sur la terre d'exil, partout où nos familles protestantes fugitives ont trouvé une si fraternelle hospitalité en Suisse, en Hollande, en Angleterre et jusque sur les lointains rivages du Nouveau-Monde ! Que de fois les ont entendues et répétées, les gorges de nos chères montagnes des Cévennes, les excavations de leurs grottes profondes, les lits desséchés de leurs torrents ! Que de fois surtout ces cantiques furent l'unique plainte et la seule consolation de nos confesseurs sur les galères de Marseille et de Toulon, dans la prison de la Tour de Constance ou en face de la mort. Le dernier de nos martyrs, le pasteur François Rochette, condamné par la cour de Toulouse à être pendu et étranglé sur la petite place du Salin, en février 1762, au moment de gravir l'échelle fatale, se mit à entonner le 1er verset du psaume CXVIII :

La voici l'heureuse journée
Qui répond à notre désir...

On peut affirmer en toute vérité que dans ces vieux psaumes vien-

nent revivre et se résumer toutes les grandes époques de notre histoire religieuse.

Il nous est bon, Messieurs, de retremper nos esprits et nos cœurs dans ces émouvants et austères souvenirs, nous qui vivons dans une époque si différente de celles-là. Certes, je ne suis pas de ceux qui médisent de leur temps; il a ses privilèges et ses gloires, et ces pieux protestants du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle auraient bien voulu connaître et goûter quelques-unes de ces libertés dont nous jouissons au XIXe. Mais nous pouvons sans médire signaler deux grandes lacunes de notre temps. La première me paraît être la prédominance excessive, croissante, des questions politiques et sociales, sur, je ne dis pas, remarquez-le, les questions ecclésiastiques et les discussions religieuses, elles sont malheureusement plus bruyantes que jamais! — mais sur la question religieuse, la vraie question, la question du salut personnel; celle-là est presque oujours négligée de nos jours, relé guée au dernier plan. La seconde lacune, c'est la diminution, l'affaiblissement progressif de ce qui fait les grands caractères, les fortes individualités, l'affaiblissement de la conscience, de la volonté morale, et, en remontant plus haut, l'affaiblissement de la foi, de la foi au monde invisible, à la vérité, au Dieu vivant. Pour combler ces lacunes, pour lutter victorieusement contre ce double péril, il nous est salutaire, Messieurs, de nous « enquérir des sentiers des siècles passés » et de contempler les vies de ces héros de notre Église les Jean Leclerc, les Louis de Berquin, les Coligny, les Jeanne d'Albret, les La Noue, les Duplessis-Mornay, les Claude Brousson, les Antoine Court, les Paul Rabaut... Il y a là pour nous toute une école de foi religieuse et de grandeur morale.

C'est justement à cette œuvre si belle de restauration de notre passé que travaille la *Société de l'histoire du protestantisme français*, qui nous réunit aujourd'hui. Son programme est ainsi conçu: « Elle a pour but de rechercher, de recueillir et de faire connaître tous les documents, inédits ou imprimés, qui intéressent l'histoire des Églises protestantes de langue française. » (Notice sur la Société, 1874, p. 5.) Pour réaliser ce programme, elle a fait trois grandes choses:

1° Elle a publié depuis 1852 un *Bulletin* mensuel, qui est devenu maintenant une grande et riche collection de documents et de renseignements de toute sorte sur l'histoire de notre protestantisme; c'est,

comme le disait en 1855 son premier président, M. Ch. Read, « un véritable voyage de recherches et de découvertes à travers ce champ si vaste et autrefois si peu exploré. » Ce n'est pas à moi qu'il appartient de faire l'énumération des trésors historiques qui s'y sont accumulés; qu'il me suffise de rappeler que c'est au *Bulletin* que nous devons la publication de pièces qui sont comme des perles précieuses dans notre écrin religieux: le *Testament olographe de l'amiral Coligny*, le *Journal* de l'illustre professeur et pasteur de Montauban, *Daniel Chamier*, l'*autobiographie de Pierre Du Moulin*, l'histoire authentique du *martyre de Rochette et des trois gentilshommes verriers.*

Ajoutons que depuis 1866, le *Bulletin* placé désormais sous la direction de l'éminent et pieux éditeur des *Lettres françaises* de Calvin, M. Jules Bonnet, a ouvert sa seconde série, et sans cesser d'être un recueil de documents inédits, a pris à tâche de donner à ses lecteurs des études historiques suivies sur les principaux personnages et les événements les plus importants de notre histoire. Ces études elles-mêmes ont donné naissance à plusieurs beaux et bons livres que tout protestant zélé et un peu cultivé devrait posséder dans sa bibliothèque.

2° La Société a fait encore une œuvre excellente en provoquant au sein de nos Eglises réformées, nationales et indépendantes, l'institution d'une fête que nous avons le privilège de célébrer depuis 1866 le premier dimanche de novembre, *la fête de la Réformation.* Quelle bonne occasion pour les fidèles de relier le présent de notre Église à son passé, de retremper leur foi souvent si vacillante et leur ferveur souvent si attiédie au contact de ces cœurs et de ces vies que dévorait le zèle de la maison de Dieu! Et quel privilège pour nous, pasteurs, de trouver dans ces solennités un moyen de varier nos sujets de prédication, de faire connaître et aussi de mieux apprendre à connaître nous-mêmes les grands principes et les grands faits de notre glorieuse Réformation!

3° La Société de l'histoire du protestantisme a pu réaliser en troisième lieu une de ses ambitions les plus chères et les plus bienfaisantes en créant et en ouvrant au public, le 5 février 1869, une *Bibliothèque du Protestantisme français*, destinée à réunir toutes les œuvres diverses que le protestantisme a enfantées dans le domaine littéraire, artistique, philosophique et religieux.

Cette bibliothèque a débuté avec 200 volumes, et elle en compte maintenant plus de 15 000. C'est là que peuvent venir puiser les travailleurs désireux d'explorer sérieusement quelques-uns des coins de ce champ immense de notre histoire religieuse durant plus de trois siècles. Pour vous montrer par un seul trait l'importance de cette œuvre et vous parler de ce que je sais le mieux, il me suffira de vous dire que la bibliothèque possède depuis quelques années un véritable et inappréciable trésor, une collection de manuscrits à laquelle on a donné le nom de *papiers Paul Rabaut*, le grand pasteur du Désert. La première origine de cette collection remonte à Paul Rabaut lui-même, mais elle a été considérablement accrue en passant des mains de madame Rabaut-Pommier, belle-fille de Paul Rabaut et veuve d'un de nos anciens pasteurs de Paris, entre les mains de M. Charles Coquerel qui y puisa les matériaux de sa savante *Histoire des Eglises du Désert*, puis entre celles du regretté M. Athanase Coquerel fils, qui la légua à la bibliothèque, après l'avoir considérablement enrichie. Confiée aux soins intelligents et dévoués de l'un des membres du Comité, M. W. Martin, qui en fit collationner et relier les pièces, elle forme maintenant un beau recueil de 56 gros volumes, presque tous manuscrits.

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'en rappelant ainsi les trois excellentes œuvres du Comité, nous soyons saisis d'une pensée pénible qui se traduit inévitablement par un reproche, que nous pouvons tous nous appliquer.

Le *Bulletin* mensuel, qui a rendu tant de services, ne fait pas ses frais; il ne réunit qu'un nombre trop restreint d'abonnés alors qu'il devrait être reçu par toutes nos familles protestantes aisées, par tous nos Conseils presbytéraux et par la plupart de nos pasteurs.

La fête de la Réformation est célébrée, je le sais et je m'en réjouis, dans la plupart de nos Églises réformées, luthériennes et indépendantes, mais jusqu'à présent il n'y a que 50 Églises, dans les plus belles années 60 tout au plus, qui envoient à la Société la modeste collecte qui se fait à l'issue de ce service, 50 Églises au lieu de 500, de 800 que l'on pourrait et devrait compter.

Enfin, la *Bibliothèque* qui réunit une si riche collection de livres précieux, quelques-uns très rares, est encore située dans un local plus qu'insuffisant, obscur et mal aéré, où plusieurs de ses volumes subissent — on l'a vu dans ce long et sombre hiver — les atteintes

funestes de l'humidité. Il lui faudrait un emplacement digne d'elle, plusieurs salles vastes, commodes, bien éclairées et bien chauffées; il lui faudrait surtout un *bibliothécaire* en titre qui permît au Comité de l'ouvrir non une fois par semaine, le jeudi, pendant quelques heures, comme il est réduit à le faire, mais au moins trois ou quatre fois par semaine, le matin et l'après-midi.

Les membres du Comité et à leur tête le digne et si dévoué président que vous venez d'entendre, soupirent ardemment après ces réformes; plusieurs travailleurs assidus les réclament aussi avec non moins d'ardeur. Que faudrait-il donc pour les réaliser? Quelques milliers de francs de plus, c'est-à-dire permettez-moi cette hardiesse toute pastorale, la moitié de la somme que quelques-unes de nos riches familles jettent sans hésiter dans une de leurs fêtes mondaines ou consacrent au renouvellement du mobilier de leurs salons. C'est triste!

Aux protestants de Paris et aussi à ceux de la province revient le devoir et l'honneur de combler au plus tôt ces fâcheux déficits. Songez-y bien, Messieurs, il s'agit ici d'une de ces œuvres trop rares en nos jours, où toutes les discussions doctrinales s'arrêtent, où toutes les divisions et passions ecclésiastiques s'apaisent, pour faire place à l'harmonie des sentiments et des pensées; il s'agit ici d'une œuvre de piété, de piété à la fois patriotique et religieuse.

Sur son lit de mort, un des plus grands orateurs de notre Église réformée et de notre temps, et dont la voix qui a si souvent retenti dans cette enceinte vibre encore dans plus d'un cœur, Adolphe Monod, aimait à parler « des grands services que, dans sa profonde conviction, cette Société avait déjà rendus et était appelée à rendre *par la vérité historique à la foi évangélique*. Recueillons tous, Messieurs, cette parole et soutenons désormais de nos sympathies, de nos prières et de nos sacrifices une Société qui a pour fin la reconstruction de ce grand passé de gloire, de vertus et de douleurs.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

INTERROGATOIRES POLITIQUES DE PÉRÉGRIN DE LA GRANGE

Extraits (1).

Extraict des confessions de Pérégrin de la Grange, du XVIIIe d'apvril XVe soixante-sept, après Pasques, pardevant les commissaires du Roy, nostre Sire, audt Valenciennes.

Requis s'il ne cognoist ung nommé Gilles Leclercq et sy ceulx du consistoire ne ont reçeu lettres de luy ?

Dit qu'il cognoist bien ledt Leclercq, mais qu'il ne a souvenance de quelques lettres par luy escriptes.

Depuis, luy estant monstré une lettre dudt Leclercq du premier d'octobre (2), dit qu'il luy revient en mémoire d'avoir veu icelle lettre, estant de retour de l'assemblée tenue à Gand (3), que quelque particulier luy monstra.

Requis de la qualité de Gilles Leclercq, sa hantise et de quoy il se mesloit ?

Dict que ledt Gilles suyvoit les grands maistres, comme le prince d'Orenge et comte de Hornes, selon qu'il a oy dire, et est homme bien docte en latin et grand philosophe, sans qu'il ait aucune charge à l'église qu'il soit et enseigne. De ce estant requis, en la présence de luy qui parle, d'enseigner la parole de Dieu, il a refusé d'accepter la charge.

Requis en quelle qualité ledt Leclercq a escript ladte lettre ?

Dit qu'il luy semble qu'il escripvit ladte lettre après avoir entendu l'advis du comte de Hornes, y joindant aussi son advis particulier.

Hors des confessions dudt Lagrange, du XXe de apvril 1567, après Pasques, pardevant lesdts commissaires.

(1) Voir le *Bulletin* du 15 février dernier, p. 59.
(2) 1566 — c'est la lettre dont nous avons parlé dans notre commentaire sur les interrogatoires de Guy de Bray.
(3) Une assemblée générale des députés des Églises calvinistes qui eut lieu à Gand en septembre 1566.

Pérégrin La Grange, prisonnier, amené en la chambre de la prison et interrogé sur copie d'une lettre escripte le XXIIII[e] de janvier (1), ne contenant superscription ne subscription, dit qu'il a escript lad[te] copie hors d'une lettre escripte et envoyée de Anvers par le d[t] Jacques Gellée, ayant remis en langaige intelligible le contenu de lad[te] lettre, laquelle estoit escripte soubz nom estrange comme plusieurs aultres.

Et en premier lieu. pour esclaircir lad[te] lettre, que le *petit* et le *Grand* (2) dénotent le petit et le grand messaigers, desquels il ne sçait les noms. Le debvoir dont la lettre parle est qu'ilz (3) feissent diligence pour leurs affères, assavoir pour avoir à ceulx de Valenciennes bon appointement ou secours.

Le S[r] du Lac y dénommé est mons[r] Crespin, venant *du lac Léman*.

Et touchant l'assemblée qui faire se debvoit à Bréda, dit que depuis ilz ont entendu que les seigneurs dénomméz en lad[te] lettre (4) y ont esté et que iceulx auroyent illec conclud et résolu de maintenir toutes les églises en général en leur liberté, et ce par le moyen de M. de Brederode qui se debvoit déclairer, qui depuis a eu procuration de toutes les églises du Pays-Bas, et de son costé promis de les maintenir et assister moyennant quelque somme d'argent que une chascune église devoit bailler (5), lesquelles procurations furent passées à Anvers où estoyent présens lesd[ts] Jacques Gellée et Anthoine Morrenart, qui depuis en ont faict advertence à ceulx de Valenciennes par diverses lettres, et portoit la portion de l'église de Valenciennes XX[m] florins, et par aultres lettres leur fust donné à cognoistre qu'il falloit redoubler la somme, ce que onques ne fut proposé à Valenciennes, pour estre la ville close et en nécessité.

Bien est vray que luy confessant a oy dire que aulcuns seigneurs auroyent reçeu quelque argent d'aucunes églises.

Dit que, suyvant lad[te] lettre et aultres, ilz ont tousjours remis leurs affaires à Madame et à tous les chevaliers de l'ordre du conseil d'État assembléz et non aultres que chevaliers (6).

(1) La lettre écrite d'Anvers par Jacques Gellée.
(2) Nous avons donné le commencement de cette lettre dans une note sur Crespin, insérée dans ce *Bulletin*, t. XXVII, p. 380.
(3) Jacques Gellée et Antoine Morrenart.
(4) Le prince d'Orange, Louis de Nassau, le comte de Hornes, Brederode, le comte de Hooghstraeten.
(5) C'était le plan adopté dans l'assemblée de Saint-Trond et le seul qui fût efficace.
(6) On expliquera plus loin pourquoi.

Requis si, environ ce temps-là (1), il ne a esté au logis du seig[r] d'Audrignies ?

Dit que ouy, y estant appelé par led[t] seig[r] le mardy (2) enssuyvant, et luy demandoit led[t] seigneur de quelle authorité il estoit d'intention faire la presche en publicq à Valenciennes le jour ensuyvant, dont desjà le bruit estoit.

Sur quoy, led[t] confessant luy monstra la copie de lad[te] lettre envoyée aud[t] Ambroise (3) par l'église d'Anvers (4), signée du ministre d'Anvers, nommé Charles (5). Ce que oyant, led[t] seigneur d'Audrignies luy requist surcéir lad[te] presche, jusques ad ce que il auroit envoyé à Bruxelles pour sçavoir si telle résolution estoit prinse, et, de faict, led[t] sg[r] d'Audrignies y envoya homme exprès avec la copie de lad[te] lettre (6), ce qui fust cause de surcéir la presche jusques au dimenche (7), jour par luy prins pour rendre response à luy qui parle, mais d'aultant que led[t] seig[r] ne donna aucune response led[t] dimenche, estant empesché ailleurs, luy qui parle passa oultre et feit la presche.

Ottel du XVII[e] jour dud[t] mois, aud[t] an, après Pasques, pardevant lesd[ts] commissaires.

Requis comment ilz (8) vouloyent palier ou fonder leur intention sur led[t] compromis, puisque par icelluy, led[t] libre exercice de leur religion ne leur estoit permis (9).

Dit que led[t] compromis accorde la presche ès lieux où qu'elles avoyent esté faictes (10), *soubz le nom de laquelle presche ilz entendoient estre comprins le libre exercice de leur religion*, d'aultant plus que les gentilzhommes, assembléz à Sainct-Tron et traictans entre eulx pour parvenir aud[t] compromis, avoyent promis aux députéz des églises illec présens, entre lesquelz estoit luy qui

(1) Le mois de juillet 1566. Il va être question des premiers prêches valenciennois.
(2) Le mardi 2 juillet 1566.
(3) Ambroise Wille, ministre de l'Église évangélique de Tournai.
(4) Le Consistoire d'Anvers donnait le branle à tous les autres.
(5) Charles de Nielles ?
(6) Nous avons déjà expliqué cette résistance de Charles de Revel dans notre étude intitulée : *les Grands prêches de Valenciennes* (*Bull.*, t. XXVII, p. 15).
(7) 7 Juillet 1566, jour du premier prêche public de Pérégrin.
(8) Les calvinistes valenciennois.
(9) Au point de vue de notre discussion ultérieure, il est nécessaire de se rappeler l'accord intervenu les 23-25 août 1566 entre Marguerite de Parme et les seigneurs confédérés, pour mettre fin au bris des images, qui sévissait sur presque toute l'étendue des Pays-Bas.
(10) Antérieurement au 23 août 1566.

parle et François du Joncq, ministre en Anvers (1), de les maintenir en leur religion, jusques à tant que aultrement seroit ordonné par les Estatz Généraulx (2).

Requis pourquoi les gentilzhommes ne sont insisté de faire insérer : *libre exercice de la religion*, aussy bien que : *de faire les presches*, puisqu'ilz avoyent promis ausdites églises, comme il est dit ?

Dit ne savoir la cause (3).

Requis, puisque Madame déclairoit qu'elle ne entendoit aucunement comprendre l'exercice de la religion soulz umbre des presches, pourquoy ilz ne s'en sont départis et ne ont admis la gendarmerie ?

Dit qu'ilz entendoyent, puisque le compromis estoit faict et arresté par les seigneurs, chevaliers de l'ordre, gouverneurs du pays, avec Son Altesse, que ce n'estoit point à elle seule à y donner interprétation, mesmes telle, laquelle du tout seroit contraire à la susdite promesse faicte par les gentilzhommes aux églises à Sainct-Tron, comme dict est (4).

Requis, puis doncq qu'ilz se vueillent référer a interprétation à faire par le conseil d'Estat et les seigneurs de l'ordre, pourquoy ceulx de Valenciennes ne ont admis gendarmerie et ne se sont submis à la capitulation à eux proposée par les seig^{rs} prince de Gavres et duc d'Arscot, puisque cela procédoit par résolution précédente prinse aud^{t} conseil d'Estat et par les seigneurs de l'ordre, comme mesmes led^{t} seig^{r} prince (Egmont) leur donnoit à cognoistre ?

Dit qu'ilz entendoyent que telle résolution se debvoit prendre par tous les chevaliers de l'ordre estant du conseil d'Estat (5).

Requis pourquoy ilz insistoient à la convocation de tous les cheva-

(1) François du Jon, Français, originaire de Bourges (Franciscus Junius Bituricensis).

(2) Cette réponse montre bien tout ce que l'accord eut de décevant. Le libre exercice de la religion et l'autorisation de prêcher étaient, moralement parlant, inséparables, car le plus souvent les sacrements de baptême et de mariage étaient administrés au cours même des prêches.

(3) Cette cause, c'était que les confédérés avaient craint de pousser à bout la duchesse et d'exaspérer le roi. Ils n'avaient pas voulu jouer le tout pour le tout.

(4) Réponse adroite, car en effet il est de l'essence d'un pacte synallagmatique qu'il ne puisse être interprété que par les deux parties qui lont conclu.

(5) Remarquer qu'en effet ni Orange, ni Hornes ni Hoogstraeten n'assistaient à la délibération du Conseil d'État où fut décidée la mission de d'Egmont et de d'Arscot. Ils étaient à Anvers, de même Montigny et Berghes étaient en Espagne auprès de Philippe II.

Malgré cela, les Valenciennois, se sachant destitués de tout secours, auraient dû céder.

liers de l'ordre estant du conseil d'Estat, et s'ilz s'attendoyent plus des ungz que des aultres?

Dit que c'estoit ung fait qui concernoit l'université du pays et par ainsy qu'il se debvoit résouldre par les gouverneurs du pays en général, et, de son endroict, il espéroit faveur du prince d'Orenge et conte de Hornes, ne vueillant respondre de l'intention des aultres.

Requis à quelle occasion il avoit conçeu cet espoir et sy lesdit seig^rs princes (1) ont donné de ce aulcun indice, soit par lettres ou aultrement?

Dit qu'ilz ne ont eu aucune asseurance des princes par escript, mais que Anthoine Morrenart et Jacques Gellée, bourgeois de ceste ville, estans en Anvers, ont rescript par plusieurs fois aux ministres et consistoire de Valenchiennes ou à quelques ungz de leurs amis qu'ilz avoyent souventesfois parlé aud^t seig^r prince d'Orenge qui leur avoit dit que leurs affaires yroient mieulx qu'ilz ne pensoyent (2), ne sçaichant aultre confort procédé de la part dud^t prince. Et ne ont eu aussy aultre confort de la part dud^t seig^r conte de Hornes, sinon qu'ilz ont entendu par Jehan Warguin et Jacques Gellée que led^t conte, estant à Antoing, leur avoit dict que leurs affaires iroyent bien et qu'ilz eussent couraige, et, s'ilz avoyent moyen de tenir bon quinze jours ou trois sepmaines, qu'ilz auroyent secours (3).

Requis s'ilz ont eu confort d'aucuns gentilzhommes de non accepter les conditions à eulx proposées par le seig^r de Noircarmes (4), de la part de son Altèze gouvernante, et depuis par lesd^ts seigneurs prince de Gavres et duc d'Arscot?

Dit qu'ils ne ont eu aucun enseignement par escript d'aucuns gentilzhommes, mais que lesd^ts Jacques Gellée, Anthoine Morrenart, Jehan Warguin et *Monsieur Crespin* ont escript à plusieurs de ceste ville, estans de la religion, que l'on ne feict aucun appoinctement, ne fust à leur grand advantaige, et que l'on n'eust à recevoir les conditions proposées, disans en avoir charge de par l'escript (5) à ceulx de

(1) Dans le sens de : *principes*, *optimates*.

(2) Voilà des paroles bien vagues; elles peuvent se référer aux propositions d'arrangement transmises par Egmont et Arschot tout aussi bien qu'à une promesse de secours effectif.

(3) Cependant il est possible qu'on ait exagéré le langage de Philippe de Montmorency. Pour tenir en haleine les Valenciennois, il fallait bien éclairer leur horizon de quelques lueurs d'espérance. Mais le lecteur se demandera de quel poids de semblables allégations durent peser dans le procès du comte de Hornes, qui ne fut arrêté que le 9 septembre 1567.

(4) Notamment les 26 juillet et 20 novembre 1566.

(5) Nous ne le possédons malheureusement pas.

Valenchiennes par le seigr de Brederode et aultres gentilzhommes estans alors en Anvers, qui, selon le compromis, leur debvoyent et promettoyent donner secours.

Requis en quel temps ont esté faitz lesdts advertissemens?

Dit que ce fust après l'assemblée d'aucuns seigneurs en Bréda et que iceulx estoyent venus en Anvers (1), y adjoustant que lesdts advertissemens contenoyent qu'ilz levoyent desjà gens de guerre pour faire ledt secours, tant au pays que en Allemaigne, et que le conte Lodovic (2) estoit allé en Allemaigne pour lever trois ou quatre mil reiters et trente ou quarante enseignes de gens de pied, et le tout par l'advis du prince d'Orenge (3).

Requis quy debvoyent estre chefz desdts reiters et gens de pied et où on les debvoit lever?

Dit qu'il n'en sçait rien.

Requis combien debvoit porter en tout la contribution de deniers?

Dit qu'il ne sçait, estant néantmoins bien recors que ceulx cy dessus nomméz escrivoyent comme, par charge dudt seigr de Brederode et aultres gentilzhommes, que le contingent de Valenciennes portoit vingt mil florins, ce que toutes fois ne a esté proposé en leur commune ny ailleurs, pour ce que la ville estoit desja assiégée et Tournay rendue (4).

Requis s'ilz ne ont eu, auparavant la rescription cydessus déclarée, aucun confort d'aucuns gentilzhommes de non accepter garnison ou de non recevoir l'appointement à eulx présenté?

Dit d'avoir entendu d'aucuns marchans, et signamment de Jehan Godin, que le seigr d'Audrignies, passant par ceste ville et aux faulxbourgs, du temps que l'on commenceoit à faire les approches vers la ville et que les Flamengz (5) se commençoyent à lever au secours, auroit dict audt Jehan et plusieurs aultres marchans que le seigr de Noircarmes se repentiroit de son entreprinse et que, de brief, il voiroit tel secours *que les cheveulx luy dresseroyent en la teste*, ne sçaichant luy qui parle aultre particularité de ses propos, fors qu'il

(1) Nous avons déjà dit que tous ces seigneurs arrivèrent à Anvers avec le prince d'Orange le 4 février 1567.

(2) De Nassau.

(3) Nous nous sommes déjà expliqué sur ce point dans notre commentaire sur les interrogatoires de Guy de Bray.

(4) Noircarmes y entra le 2 janvier 1567 après sa victoire de Lannoy.

(5) Les gens de la basse Flandre défaits à Lannoy et à Wattrelos.

entendoit que, avec led[t] seig[r] d'Audrignies, estoyent plusieurs aultres gentilzhommes qui disoyent le mesme.

Ne sçait leurs noms.

Dit, sur ce plusieurs fois interrogué, qu'il ne sçait aultre confort d'aucuns gentilzhommes, se tenant tousjours iceulx des églises à la promesse à eulx faicte aud[t] Sainct-Tron du libre exercice de la religion.

Ottel du XVIII[e] d'apvril aud[t] an, pardevant lesd[ts] commissaires.

Requis quelz aultres chiefz y avoit pour lesd[ts] gens de guerre?

Dit qu'il n'en sçait autres particularitéz sinon qu'on leur escrivoit que en Anvers y avoit plusieurs gentilzhommes qui en debvoyent avoir la charge et que le conte Ludovic estoit allé en Allemaigne pour faire haster les Allemans, et entre les gentilzhommes pour lors en Anvers leur furent dénomméz le seig[r] d'Escaubecque (1), le seig[r] de Villers, le seig[r] de Wingle et aultres dont il ne a maintenant souvenance, mais à ceulx dessuz nomméz il a bonne cognoissance, comme ayant parlé à eulx tant à Sainct-Tron que en Anvers.

Disant qu'il ne congnoist le seig[r] de Vendeville (2).

Requis quel nombre de gens et argent pour cest effect ilz debvoyent prendre et qui estoyent les principaulx chefz et conducteurs des affaires de ceste rébellion?

Dit que l'on leur escrivit deux ou trois fois d'Anvers que le seig[r] de Brederode devoit avoir sous sa conduicte et charge six mil piétons de ce pays, assavoir quatre mil arquebouziers et deux mil allecretz (?) et douze cens chevaulx, et le secours que l'on attendoit d'Allemaigne, comme il a déclairé le jour d'hier, portoit trois ou quatre mil pistouliers et trente ou quarante enseignes de gens de pied, et que, pour armer les gens de pardechà, les armes estoyent envoyées par basteaulx d'Anvers à Vianen (3).

Ottel du XIX[e] dud[t] mois pardevant lesd[ts] commissaires.

Dit en outre que le seig[r] d'Audrignies passant ung peu devant que le secours arriva à Tournay aux faulxbourgz de Valenciennes dist à ceulx y envoyéz vers luy que secours se préparoit pour eulx en Flandres et

(1) Escaubeke-Esquelbecq, village sur la ligne ferrée de Lille à Dunkerque. Le seigneur désigné est Jean le Sauvaige, l'un des hommes les plus spirituels de son temps, auteur de nombreux lazzis et emblèmes satyriques contre le cardinal Granvelle.

(2) Jean d'Estourmel, seigneur de Vendeville, seigneur confédéré. Nous ne pourrions dire s'il appartient à la famille française et picarde des d'Estourmel (environs de Péronne).

(3) Résidence de Brederode.

que de ce il avoit adverty le seig[r] de Noircarmes, tenant alors le propos cy-dessus relaté : « *Que le seig[r] de Noircarmes se repentiroit de son « entreprinse et que les cheveulx luy en dresseroient en la teste, « voyant le grand secours*, duquel secours ilz ont esté aussy advertis par le seig[r] de Wingle, couchant une nuict en la ville, quy estant interrogué des noms et chefz des cappitaines, respondit qu'ilz ne avoyent point de nom, selon que fust le lendemain rapporté à luy qui parle.

Requis si lad. lettre ne faisoit mention d'aultres seigneurs?

Dit que ouy, du prince d'Orenge, et, selon son souvenir, la substance de lad. lettre contenoit ainsy qu'yl s'ensuyt : en premier lieu, que le conte de Holcstrat, estant allé à Bruxelles pour obtenir pardon général de toutes les choses qui s'estoyent faictes et ne l'ayant peu obtenir (1), à son retour conseilloit faire appoinctement, ayant commodité de ce faire par le moyen du conte d'Aigmond qui venoit par deça, et que la pluspart du mal et calamité de ceulx de Valenciennes provenoit du double espérit du prince d'Orenge, qui tousjours avoit nourry ceulx de la ville de Valenciennes en bonne espérance et par plusieurs fois retenu Jacques Gellée et Antoine Morrenart, leur disant que dans peu de jours il y auroit une finale résolution au contentement et prouffict de ceulx de Valenciennes. Depuis auroit dict qu'il n'y auroit aucun secours, et que ung clercq *envoyé de la part du conte de Nassau* (2) estoit détenu par led. prince en Anvers, sans denner response s'il feroit marcher la gendarmerie ou non. La seconde lectre contenoit aussy en effect ce que la première, ayant esté led. Gillée présent en la ville d'Anvers, où la première fut escripte.

Requis sur le XIIII[e] article : Par quy et de quy ilz avoyent les advertences de ce qui se passoit à Bruxelles et ailleurs (3)?

Dit que de la plus part ilz ont esté advertis par ceulx dud. Anvers, ou bien d'aucuns de Valenciennes estans aud. Anvers, et aucunes fois par les gentilzhommes, ne ayant souvenance avoir veu aucunes lettres de gentilzhommes, sinon de mons[r]. de Villers addressans à

(1) Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten, ami intime du prince d'Orange, le remplaça à Anvers du 10 octobre 1566 au 4 février 1567.

(2) Ces mots sont très clairs. Louis de Nassau était en Allemagne, levant des troupes, et avait envoyé le clerc (ou écrivain comptable) de ces soldats à Anvers, pour emporter d'assaut l'adhésion de son frère.

(3) On comprend parfaitement la curiosité que devaient éprouver à cet égard Philippe II et sa sœur. Ils étaient loin de se douter à cette époque que le prince d'Orange soudoyait un valet de chambre ou secrétaire du roi, nommé Vandenesse, pour connaître les secrets de celui-ci.

Simon Logier qui, faisant saillie avec ses gens, preint la fuyte, et, luy retiré, tomba la lettre ès mains de luy qui parle, contenant lad. lettre quelques nouvelles d'Anvers et de Bruxelles, et que plusieurs seigneurs désiroyent le bien de la ville et solicitoyent pour elle, et une autre lettre escripte du seig^r. de Wingle au mesme temps et reçeue par un mesme messager, ne ayant souvenance de ce qu'elle contenoit, sinon qu'il luy semble que c'estoit de petite importance, et ne a vu le messager lequel aussy il ne congnoit.

Sur le xxie article : quelle intelligence, confédération et correspondence ilz avoyent avec les gentilzhommes confédéréz?

Dit qu'il ne sçait que aucune confédération ou traicté ayt esté faict par escript avec les gentilzhommes confédéréz, ne aussy verbale, sinon celle prinse à Sainct-Tron, par laquelle les gentilzhommes promettoyent aux églises de les maintenir en paix et en l'exercice de leur religion.

Requis soubz quelles promesses et mutuelle correspondance lesd. gentilzhommes ont donné aux églises lad. asseurance?

Dit que l'obligation mutuelle entre les gentilzhommes et les églises estoit de secourir les ungz les aultres et esté joinct ensemble.

Requis si, au temps de lad. asseurance à Sainct-Tron, ne fust aussy advisé comment et par quelz moyens ilz se debvoyent les ungz les aultres assister?

Dit que non, si avant qu'il luy souvient, disant aussy de oncques ne avoir oy parler que l'alliance faicte entre les gentilzhommes et les églises auroit esté rédigée par escript (1).

Sur le xxiie et xxiiie article : comment ilz se sont liéz avec eulx, à la persuasion de quy, et quel estoit le but à quoy les ungz et les aultres tendoyent, quelle chose ilz ont faict et traictée aux assemblées faictes avec lesd. confédérez, notamment à celle de Sainct-Tron, et quelle chose en fust widée ?

Dit qu'il ne sçait la cause originèle ou mouvante de confédérer les églises avec les gentilzhommes, ne aussy qui a mis cela en avant, mais sçait bien, qu'estant à Sainct-Tron, la réquisition d'adjoinction se faisoit par les églises, disant (que) l'intention des églises estoit pour avoir liberté de conscience et libre exercice de leur religion, ne

(1) Pour tout ce qui concerne le pacte conclu à Saint-Tron entre les confédérés et les Églises calvinistes, voir l'ouvrage de l'auteur : *Huit mois dé la vie d'un peuple* (in 8°, chez Sandoz et Fischbacher).

sçaichant à quoy lesd. gentilzhommes prétendoyent, sinon qu'il luy semble qu'ilz ne vouloyent point estre recherchéz pour le faict de leurs consciences (1).

Ne sçait aussy que aultre assemblée ne traicté ait esté faict entre les confédéréz et les églises que aud. Saint-Tron, dont ci-devant il a amplement parlé.

Ottel du xxe dud. mois pardevant lesd. commissaires.

Requis sur certain petit billet, commençant : *Mes frères, je vous remercie*, etc. ?

Dit que, en recevant les lettres des seig^rs. de Villers et Wingle, ilz y trouvèrent aussy ung mémorial ouvert adressant au seig^r. de Famars afin que led. de Famars feist tenir prestz les chevaux dud. de Villers, a raison de quoy, et pour communicquer avec led. de Famars de leurs affaires, ilz requéroient que led. seigneur se voulsist trouver en quelque lieu aux faulxbourgs de ceste ville, à quoy led. seigneur ne weullant entendre leur envoya led. billet par le mesme homme qui luy avoit apporté lettres de leur part, lequel messager fust rencontré par les gens d'armes, estant à la ville close et que l'on avoit faict aucunes escarmouches.

Dit, après lecture de ceste sa déposition et confession, que le bruit estoit et voix commune entre ceulx de la religion en Anvers, au retour de l'assemblée de Sainct-Tron que l'on debvoit faire tenir au prince d'Orenge cinquante mil florins, la moitié en prest et l'auttre moictié en dons, ne sçaichant si icelle comme depuis luy a esté furnie.

S'ensuyt la copie du petit billet cy-dessus mentionné : « Mes
» frères, je vous remercie bien fort de l'advertissement que me faites;
» mais je vous prie, s'il y a chose de grande importance, comme me
» mandez, me le mander par escript, car je ne suis délibéré me trou-
» ver en nul lieu pour communicquer avec vous et ce pour la consé-
» quence de estre tenu plus suspect que je ne suis. »

Led. billet sans subscription ne superscription.

CH. PAILLARD.

(1) En effet, aux termes de la requête délibérée à Saint-Tron et présentée à la duchesse le 30 juillet 1566, les confédérés demandaient à être mis sous la sauvegarde des chevaliers de la Toison d'or et à obtenir pour conseils le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes.

BIBLIOGRAPHIE

MÉMOIRES D'ANDRÉ DELORT

SUR LA VILLE DE MONTPELLIER

(1621 A 1693)

Deux éditions.

Les Mémoires d'André Delort, écrits au jour le jour pendant 70 ans, n'ont été publiés que deux siècles après la mort de leur auteur. Mais, comme par une sorte de compensation, il vient d'en être fait deux éditions simultanées et peu concordantes. C'est de cette différence que nous voudrions présenter une explication.

Il faut faire remarquer dès le début, qu'à la fin du XVIIe siècle, on ne recourait pas à la presse avec autant de facilité qu'aujourd'hui, et qu'assez souvent des ouvrages importauts ne parvenaient à la connaissance du public que par des copies. On pourrait en citer mille exemples et particulièrement les *Mémoires de Basville*. C'est ce qui eut lieu pour l'œuvre de Delort, d'après le témoignage de l'éditeur si compétent de l'édition Martel. Il est connu que le marquis d'Aubais (Baschi) avait à sa solde toute une compagnie de copistes dont il se servit pour former la riche collection de manuscrits rares qu'il avait réunis dans son château et que le plus fécond de ces scribes, Prion, fit une copie des *Mémoires de Delort*. Cette copie, après quelques retranchements, a été reproduite par l'édition Martel. La librairie Coulet a reproduit, sans modifications, un autre manuscrit sur lequel nous ne possédons aucun renseignement.

Comment se fait-il que les manuscrits qui viennent d'être livrés à l'impression soient si différents, et, d'abord, constatons les différences.

Les deux manuscrits sont de longueur assez inégale. Calculés quant au nombre de lettres qu'ils renferment, l'un des deux n'a pas tout à fait les deux tiers de l'autre ; c'est celui de l'édition Coulet qui est le plus court. Quant à leur forme, ils suivent l'ordre chronologique, sont coupés par articles se rapportant chacun à un seul sujet et portent des titres qui, sans être identiques pour la rédaction, présentent le même sens.

Pour ce qui est du contenu des manuscrits, nous ne pouvons nous livrer ici à un rapprochement minutieux et constater avec précision

ce qui se trouve de plus ou de moins dans l'un ou dans l'autre. Cette méthode qui est celle des études critiques sérieuses ne pourrait donner un résultat qu'à cette condition que les copies auraient été faites par des gens qui se seraient piqués d'exactitude. Ce n'est pas ici le cas : nous le montrerons dans un moment. Et comme pour rendre cette tâche tout à fait impossible, l'un des éditeurs a pris à l'égard du manuscrit qu'il reproduit, toutes les libertés conseillées par le but qu'il poursuivait et a omis tout ce qui ne lui paraissait pas se rapporter directement à l'histoire de la ville de Montpellier. Nous convenons que le copiste avait introduit dans ses cahiers des sujets un peu hétérogènes. Cette méthode peut avoir sa valeur dans une situation donnée, mais elle achève de rendre impossible toute recherche relative aux origines. Nous nous bornerons à faire observer ici d'une façon tout à fait sommaire qu'il y a dans les deux manuscrits un certain nombre de récits qui ne se trouvent pas dans l'autre.

En ce qui touche la forme des articles, il en est quelques-uns qui sont entièrement refondus et qui, analogues pour le contenu, diffèrent beaucoup dans la narration. Il en est d'autres qui, identiques pour la partie reproduite, négligent des détails qui se trouvent dans l'article correspondant. Ces différences sont alternatives, ce qui signifie que tantôt c'est l'un qui est plus riche, et que tantôt c'est l'autre. Quelquefois aussi, bien que rarement, l'ordre des articles est renversé, celui qui est avant dans le premier se trouve après dans le second. Il arrive aussi que deux articles sont fondus ou réunis en un seul.

Quant aux nombreux articles communs aux deux éditions, le copiste, au moins l'un des deux, a usé d'une grande liberté. Très souvent des titres ou dignités de certains personnages et d'autres détails sont ajoutés ou retranchés. Le manuscrit de l'édition Martel ménage les traditions et montre l'intention de lier les articles, tandis que celui de Coulet ne prend pas cette peine et conserve plus la forme de notes détachées. On voit, en outre, qu'en écrivant, le copiste mémorisait la phrase entière et qu'il la reproduisait ensuite un peu à sa guise, déplaçait les phrases incidentes et faisait d'autres changements dont il ne se rendait pas compte. A coup sûr, les copies n'étaient pas collationnées.

Il faut faire observer aussi, avant d'en finir avec ces détails minutieux, que le manuscrit Martel commence plus tôt, finit plus tard, et que c'est surtout au début et à la fin que les différences abondent. Tandis que Coulet n'emploie que 28 pages pour arriver à l'année 1631, Martel en a 66. Le dernier de ces éditeurs va jusqu'en 1693, l'autre s'arrête à 1691. Il est vrai que les pages supplémentaires sont empruntées à d'autres manuscrits, comme on a souci de nous en prévenir.

L'on ne peut s'empêcher de reconnaître d'ailleurs que la méthode adoptée pour le commencement ne peut être la même que celle qui a été suivie pour le reste. André Delort écrivait au jour le jour, sans prétention et pour le plaisir de se souvenir, comme le fait observer l'éditeur de l'édition Martel; il enregistrait les événements à mesure qu'ils s'accomplissaient. Ses Mémoires sont un journal. Or, puisque Delort mourut le 6 avril 1694, à l'âge de 80 ans, il n'avait que 14 ans en 1621, époque à laquelle remontent ses premiers récits : il n'est pas admissible qu'il tint la plume si jeune. Au reste, il nous fournit lui-même la preuve qu'il n'a écrit qu'après cette date. On lit dans ses Mémoires à l'occasion des troubles de Montpellier en 1621, lorsque Lonis XIII se disposait à faire le siège de la ville et que les protestants démolissaient les églises : « Ils ne pensaient pas comme le Filz de Dieu sortit plus glorieux de son tombeau qn'il n'y estoit entré, ainsi la messe paroistroit au jour dans Montpellier avec plus d'escla que dans les siècles passées, comme l'on voit maintenant ». Évidemment ceci n'est pas écrit en 1621.

Les préliminaires qui précèdent uous placent en présence de cette question : Les deux manuscrits dont il s'agit sont-ils un même manuscrit ? Cela ne peut être l'objet d'aucun doute ; ils se suivent dans toute leur étendue et se reproduisent le plus souvent avec exactitude. Mais alors, comment expliquer des différences si sensibles ? Si l'un des deux contenait simplement des articles étrangers à l'autre, on pourrait s'arrêter à l'une de ces deux suppositions : ou que le premier a retranché du second, ou que le second a fait des additions au premier. Mais puisque les deux contiennent des articles qui ne se trouvent pas dans l'autre, il faut que les choses se soient passées autrement; il doit nécessairement y avoir eu un fond commun sur lequel deux ou plusieurs auteurs ont travaillé. Le manuscrit primitif de Delort s'est trouvé dans des mains différentes et les possesseurs l'ont développé et retravaillé. Il n'en est pas des manuscrits comme des livres. Ceux qui les possèdent y attachent une importance plus grande, les regardent un peu comme des registres de famille, et quand ils renferment l'histoire contemporaine, y ajoutent souvent les faits particuliers qui sont venus à leur connaissance ou complètent les récits par des détails nouveaux. Il y a certainement dans les deux manuscrits des choses qui ne viennent pas de Delort. Nous savons aussi que souvent on introduisait dans ces Mémoires des écrits qui ne se rapportaient pas au sujet traité ou qui même appartenaient à une plume étrangère. Le manuscrit de l'édition Martel en contenait plusieurs de ce genre, et l'éditeur nous apprend, dans son intéressante préface, qu'il a retranché du manuscrit qu'il reproduit des récits étrangers « pour se restreindre exclusivement à ce qui peut intéresser l'histoire de Montpellier. »

Si les diverses copies qui avaient été faites du manuscrit primitif

d'André Delort étaient développées et quelquefois remaniées, comme nous venons de le dire, est-il si difficile d'admettre que la copie faite assez longtemps après par l'ordre du marquis d'Aubais fut prise sur une de celles qui contenaient le plus d'additions et qu'il en existait pourtant d'autres dans lesquelles il y avait des détails que celle-ci ne renfermait pas? Celle de l'édition Coulet appartenait à cette dernière catégorie. Il est établi, d'ailleurs, que l'auteur de cette dernière copie s'était donné beaucoup moins de liberté que celui de celle qui fut recopiée par l'ordre du marquis d'Aubais; car, bien que reproduite avec une exactitude scrupuleuse, elle ne contient qu'une de ces pièces intercalées dans celle de Martel et qu'il a fallu élaguer, ou comme n'étant pas de l'auteur, ou comme étrangère au sujet.

Le remaniement des copies du manuscrit primitif étant incontestable, il reste à déterminer d'après quels principes il a été fait.

On nous dit : Delort était un fervent catholique, tandis que le manuscrit de l'édition Coulet a été écrit par un fervent protestant. Si l'on veut dire que le manuscrit sorti de la bibliothèque d'Aubais porte l'empreinte d'une foi catholique bien accentuée et fort cérémonieuse, tandis que le manuscrit Coulet contient un article, un seul, d'un protestantisme non suspect, on est parfaitement dans le vrai. Mais cela suffit-il pour justifier un pareil jugement? Nous ne le pensons pas. Cette preuve ne se trouve pas en effet dans les articles supplémentaires des deux manuscrits qui devraient être caractéristiques, puisque les auteurs de ces additions n'étant gênés par aucun cadre antérieur, auraient pu se livrer tout à leur aise à leurs inclinations personnelles. Sans entrer ici dans des détails que nous rendrait facile la comparaison que nous avons faite, nous pouvons dire que ces tendances si différentes ne s'y font pas remarquer. Nous ne faisons aucune difficulté de convenir que dans ces morceaux, comme au reste dans l'ensemble des deux manuscrits, l'un se plaît surtout dans les descriptions des pompes du culte catholique et que l'autre les abrège, tout en conservant le fait essentiel du récit, et qui pourrait affirmer qu'en agissant ainsi il ne pensait pas, à son tour, qu'il n'appauvrissait guère les annales de la ville dont il retraçait l'histoire? Que le manuscrit ait ainsi passé par des mains protestantes et même qu'il ait été retouché, abrégé par elles, personne ne peut affirmer le contraire, pas plus qu'on n'est autorisé à s'exprimer autrement et à dire que le manuscrit reproduit par Martel n'a pas été étendu dans un sens opposé. Mais, au fond, cela importe peu. Qu'André Delort ait attaché plus ou moins d'importance à nous dire dans quel ordre marchaient les processions et combien de fois elles faisaient le tour de la ville, qu'il ait été un apologiste plus ou moins enthousiaste des mesures de persécution ayant pour but l'extinction du calvinisme, ceci est assez indifférent; mais ce qui importe surtout

c'est la question de savoir si les remaniements ou les abréviations qui ont été faits, par des catholiques ou par des protestants, l'ont été dans un esprit protestant. C'est contre cette allégation que nous croyons pouvoir nous prononcer très affirmativement. Pense-t-on, en effet, qu'un copiste protestant qui se serait cru permis de refondre les récits et d'y faire passer son opinion, aurait pu reproduire tant de choses qui blessaient sa foi et lui semblaient de suprêmes injustices sans une observation, sans une protestation? Pense-t-on, par exemple, qu'il aurait pu rapporter avec une impassiblité complète et sans laisser échapper une parole indignée ce qui arriva à Mme Coutaud, femme du médecin Carquet, dit l'*Emplâtre*, qui ayant refusé aux curés et à l'évêque de recevoir les sacrements, en leur disant qu'elle était calviniste au fond de l'âme et qu'elle voulait mourir dans sa religion, bien qu'on la menaçât d'être traînée sur une claie (elle le fut en effet); pense-t-on, dis-je, que ce copiste n'aurait eu rien à dire, surtout quand on ajoutait que l'infamie ne serait pas pour elle seulement, mais qu'elle retomberait sur ses parents, et qu'en outre ses biens seraient confisqués? Et cependant le copiste a reproduit toutes ces choses sans la moindre observation.

Pense-t-on aussi qu'un copiste protestant qui aurait voulu intéresser à sa cause et discréditer le catholicisme aurait négligé de reproduire cet article qui se trouve dans le manuscrit de l'édition Martel qui a pour titre: Extirpation de l'hérésie de Calvin? Il vaut la peine d'en transcrire le commencement : « Voici sans doute la plus belle et la plus curieuse de toutes nos remarques et qui sera sans contredit l'un des plus beaux endroits de l'histoire dans la vie de notre grand et incomparable monarque, puisqu'il a fait dans son royaume, en si peu de temps, ce qu'aucun de ses prédécesseurs ni monarque de l'Europe n'a pu faire ni osé entreprendre, qui est d'avoir détruit l'hérésie de Calvin ». Après le résumé de l'édit, l'auteur ajoute que « M. de Lasmoignon (Basville), le cardinal de Bouzi et le duc de Noailles, arrivèrent à Montpellier, et que sur le bruit qu'il devait venir des troupes, les religionnaires appréhendèrent qu'on ne logeât les soldats chez eux, ainsi qu'on avait fait aux autres provinces et mesme en ce pays, dans les Cévènes et Vivarez. Cela les épouvanta si fort qu'il y en eut plusieurs qui abjurèrent l'hérésie de Calvin ». Des assemblées eurent lieu chez MM. de Clauzel et Bornier et « le samedy suivant, il arriva huit compagnies du régiment de La Fare et pareil nombre de celuy de Dampierre... Il faut croire que l'esprit de Dieu agissait ouvertement dans cette affaire, car la plupart de ceux qui estoient huguenots se convertirent aux approches des compagnies de ces deux régiments, et ceux qui viendront après nous sauront comme une chose très véritable que leur zèle, feint ou véritable, estoit si grand qu'on en recevoit jusqu'à cinquante à la fois... Il n'y eut que quelques opiniâtres qui aimèrent mieux quitter la ville que se convertir ». Il semble que

le copiste protestant n'aurait pas dû négliger de reproduire ce curieux article. N'était-ce pas, en effet, le meilleur moyen de montrer combien les conversions dont il s'agit étaient sincères et comme elles faisaient honneur à ceux qui les obtenaient par de tels moyens?

Mais c'est en ce qui touche la démolition du grand temple que nous remarquons, et cela sans pouvoir en douter, l'apparition d'une main protestante. L'affaire est longuement traitée dans les deux manuscrits; mais elle ne l'est pas de la même façon. Martel commence par des aveux qu'on aurait bien voulu retirer plus tard quand l'affaire fut portée, en appel, devant les juges. On y lit que « Messieurs de la Propagation de la foy se plaignirent à Mr le grand-vicaire qu'Isabeau Paulet fut retournée au temple après que, selon eux, elle avait fait abjuration, et que Mr le grand-vicaire, en l'absence de Mr l'évêque, fit agir le syndic du clergé de Montpellier qui défendit à Mrs les ministres et à ceux du consistoire de la recevoir dans le prêche, sur les peines portées par les ordonnances. Cet aveu est important, car si la plainte émane du clergé, elle n'est pas légale et le consistoire n'est pas tenu d'y avoir égard. » Après que Mgr l'évêque de Montpellier fut de retour dans sa ville épiscopale, il envoya promptement à Toulouse M. de Saint-Michel, son vicaire-général, pour obtenir que cette affaire fût poursuivie avec vigueur; mais le parlement était en vacances et il fallut intervenir auprès de Sa Majesté qui daigna prier le premier président de faire passer cette affaire avant toutes les autres. Ce sont des circonstances dont Coulet ne parle pas. Le jugement fut en effet rendu le 16 novembre 1682, Isabeau Paulet, condamnée comme relapse, dut faire amende honorable devant la cathédrale et être bannie du royaume. Le pasteur Dubourdieu cessa ses fonctions, le temple fut démoli et le culte protestant dut cesser pour toujours à Montpellier. Le même manuscrit raconte comment le jugement fut exécuté.

Mais Isabeau Paulet avait été jugée sans être entendue, elle avait donc été condamnée par défaut et pouvait faire appel en vertu de l'art. 8, titre VII, de l'ordonnance de 1670. Elle s'empressa de faire valoir ce droit et se constitua prisonnière à Toulouse. C'est surtout à partir de ce moment que le manuscrit Coulet s'empare de l'affaire et la traite avec une compétence parfaite. On voit que toutes les pièces du procès sont familières à celui qui tient la plume, et qu'il y a chez lui la science d'un juriste et la verve d'un écrivain qui parle pour ce qu'il a de plus cher au monde : la liberté de conscience et sa foi. Ici ce n'est plus la phrase claire mais incolore de Delort; nous avons affaire à un esprit d'une autre trempe et d'une autre portée. Le manuscrit Martel donne le résultat du procès en appel, comme il avait donné le premier jugement; néanmoins l'éditeur a eu parfaitement raison de dire, dans sa note de la page 96 du deuxième volume, que, pour connaître toutes les péripéties de cette grave affaire, on fera

bien de lire le récit de celui qu'il appelle le copiste protestant. Cela nous paraît indispensable.

Voici maintenant notre opinion sur les deux manuscrits. Les différences ne tiennent pas aux idées religieuses des copistes; au fond, c'est bien le même manuscrit.

Le plus long et le plus court rapportent les cérémonies de l'église sans avoir l'intention d'en supprimer aucune, bien qu'avec plus ou moins de détails. Ils blâment, comme ils le doivent, les persécutions quand les protestants en sont les auteurs, mais s'ils les souffrent la chose leur paraît naturelle et dans l'ordre. Sauf l'article relatif au grand temple où une main protestante a senti le besoin de rétablir, pièces en main, des faits odieusement dénaturés, nous ne pensons pas qu'il y ait eu substitution.

Avant de poser la plume il est encore utile de se faire cette question : Quel est celui des deux manuscrits dont d'Aigrefeuille s'est servi pour écrire la partie correspondante de son histoire de Montpellier? Dans le cours de cette histoire, il cite treize fois les Mémoires d'André Delort. De ces treize emprunts, quatre appartiennent exclusivement au manuscrit Martel, et neuf se trouvent dans les deux. Faut-il en conclure que d'Aigrefeuille n'a connu que l'un des deux manuscrits ou des deux familles de manuscrits auxquels ils appartiennent? Cette conclusion serait peut-être naturelle si nous négligions de dire que l'histoire de la ville de Montpellier rapporte un détail étranger au manuscrit dont il s'est servi et qui se trouve dans celui dont il ne paraît pas avoir fait usage, c'est ce qui arriva après la seconde condamnation d'Isabeau Paulet, ou la singulière grâce dont elle fut l'objet. Quand cette jeune fille vit la peine de sa déportation transformée en captivité perpétuelle, son courage l'abandonna tout à coup, elle prêta l'oreille à des offres qu'elle avait toujours repoussées, et finit par accepter la main d'un jeune avocat qu'on faisait entrer dans sa prison. Nous ne saurions affirmer que d'Aigrefeuille tenait ce fait du manuscrit Coulet; il pouvait lui venir de beaucoup d'autres sources. Il est seulement à regretter qu'il n'en ait pas fait connaître l'origine, comme il avait la bonne habitude de le faire ordinairement.

L'édition Martel si remarquable par l'élégance de ses types, ses précieuses notes et le soin dont elle a été l'objet, est accompagnée d'une chronique sommaire des principaux événements arrivés dans la ville de Montpellier depuis 1693, époque où finit le manuscrit, jusqu'à 1789 et nous donne ainsi le fil de ce qui s'est passé pendant près de deux siècles. C'est un avantage que sauront apprécier tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la cité.

Ph. Corbière.

Le Gérant: Fischbacher.

PARIS. — IMPRIMERIE EMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL. IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

Année		Prix	Année		Prix
1re année	1852	20 fr. le volume	11e année	1862	20 fr. le volume.
2e —	1853	20 fr. le volume	12e —	1863	20 fr. le volume.
3e —	1854	20 fr. le volume	13e —	1864	20 fr. le volume.
4e —	1855	20 fr. le volume	14e —	1865	20 fr. le volume.
5e —	1856	20 fr. le volume	15e —	1866	20 fr. le volume.
6e —	1857	20 fr. le volume	16e —	1867	20 fr. le volume.
7e —	1858	20 fr. le volume	17e —	1868	20 fr. le volume.
8e —	1859	20 fr. le volume	18e —	1869	20 fr. le volume.
			19e-20e —	1870-71	20 fr. le volume.
			21e —	1872	20 fr. le volume.
			22e —	1873	20 fr. le volume.
			23e —	1874	20 fr. le volume.
			24e —	1875	20 fr. le volume.
9e —	1860	30 fr. le volume.	25e —	1876	20 fr. le volume.
10e —	1861	30 fr. le volume.	26e —	1877	10 fr. le volume.
			27e —	1878	10 fr. le volume.

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1878) : 280 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1879